

Évaluation en vue de l'obtention du label Destination d'Excellence



L'établissement

Désignation	HOTELLERIE DE PLEIN AIR (DOCID:qt309033)
Adresse	75003 Paris Ile-de-France
Responsable de l'établissement	***
Filière	Hôtellerie de plein air
Partenaire(s)	

L'évaluation

Organisme évaluateur	
Nom de l'auditeur	***
Type d'audit	Adhésion
Date de visite mystère	
Date de visite du site web	
Date demande info écrit (français)	
Date demande info écrit (autre langue)	
Date demande info tel (français)	
Date demande info tel (autre langue)	



Date de debriefing

Commentaire sur l'évaluation

Compte-rendu de l'évaluation

Rapport de visite

Points forts

Points d'amélioration

EVALUATION COMPLETE

PROMOTION ET COMMUNICATION

Le site internet

1 - Le camping possède un site internet dédié

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Si présence d'un site internet propre au camping et d'un site internet partagé, le site internet audité est le site internet de l'établissement. En l'absence d'un site internet propre au camping, le site internet du Partenaire ou celui de l'office de tourisme est audité. Constat visuel. Rattrapable. Coef 9. Famille Information Communication

2 - Une réservation par voie numérique est possible

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Réservation par le site internet ou par celui des partenaires acceptée, ou OTA pour hébergement, ou place de marché territoriale. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 9. Famille Information Communication.

3 - Le site internet est bien référencé.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas de site Internet. Le référencement est efficace : le nom de l'établissement apparaît sur les 2 premières pages du moteur de recherche avec les mots clés nom de la structure et ville. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

4 - La présentation du site internet est soignée, attractive et ergonomique.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Non concerné si pas de site Internet. Le site internet donne envie de fréquenter l'établissement. Evaluation de la qualité des photos, bon affichage des pages, absence de faute d'orthographe, absence de lien qui n'aboutit pas, navigation aisée et accès rapide aux informations principales, etc. Le site Internet est consultable sur smartphone et/ou tablette. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

5 - Le nombre d'emplacements total du camping, le nombre d'hébergements locatifs et la superficie du terrain sont précisés sur le site internet.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas de site Internet. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

6 - Les informations du site internet sont complètes et actualisées : adresse, courriel, numéro de téléphone, la catégorie, le confort des locatifs (inventaire minimum et surface), le type de restauration, les services du camping, les tarifs, les moyens de paiement acceptés, les périodes d'ouverture (du camping et des services) et des informations sur l'accès au camping.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas de site Internet. Pour vérifier la complétude des informations, l'auditeur peut poser une question sur l'acceptation des chèques vacances. Les périodes d'ouverture sont à mentionner si l'établissement n'est pas ouvert 365 jours par an. Si absence de parking privé, le site internet mentionne une solution de stationnement public à proximité. Constat visuel. Rattrapable. Coef 9. Famille Information Communication

7 - Le site internet est traduit dans une langue étrangère au moins.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas de site Internet. La langue étrangère correspond au bassin touristique émetteur. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

8 - BONUS - Le site internet est traduit dans une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bonus noter Non concerné si réponse négative Traduction partielle tolérée avec a minima présentation de l'offre. La langue étrangère correspond au bassin touristique émetteur. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

9 - Les informations relatives aux modalités de réservation et d'annulation sont facilement accessibles.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Réservation par le site internet ou par un OTA pour hébergement acceptées. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication.

10 - RENOUELEMENT : En cas de renouvellement, le logo Destination d'Excellence est présent sur le site internet.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si absence de site internet et/ou si audit d'adhésion. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

11 - RENOUELEMENT : En cas de renouvellement, la démarche Destination d'Excellence est explicitée sur le site internet ou il existe un lien vers le site de Destination d'Excellence.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné en cas d'adhésion et Non concerné si absence de site internet. Dans le cadre d'une démarche territoriale, auditer également la présence d'un lien vers le dispositif Qualité Territorial le cas échéant (PACA, Bourgogne Franche-Comté, Normandie, Occitanie...). Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

Présence numérique : visibilité et référencement

12 - La page dédiée au camping sur le réseau social choisi par le professionnel est animée et actualisée

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Ex : Facebook,... Contrôle documentaire. Le profil personnel du gérant ne valide pas ce critère. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

13 - RENOUELEMENT : En cas de renouvellement, le label Destination d'Excellence est valorisé sur le réseau social choisi par le professionnel

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

A minima une publication annuelle. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

14 - Les informations relatives au camping disponibles sur au moins un moteur de recherche sont complètes et actualisées

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Ex : Google, bing, Pages jaunes... L'outil de référencement gratuit est au choix du professionnel. A minima : adresse, courriel, téléphone, jours et horaires d'ouverture, géolocalisation. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 9. Famille Information Communication.

L'outil de communication

15 - L'outil de communication est complet, attractif et actualisé : l'adresse, le site internet, le courriel, le numéro de téléphone, des informations sur l'accès au camping, les tarifs et les moyens de paiement acceptés.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Non concerné si pas d'outil de communication. Absence de visuels peu qualitatifs, bonne lisibilité des caractères, absence de faute d'orthographe, absence de photocopie, etc. L'outil de communication reflète la structure et donne envie de séjourner. Tous supports autorisés sauf site internet/réseau social évalués par ailleurs Ex : applications Smartphone, brochure papier ou téléchargeable, flyer, carte de visite. L'établissement doit être à l'initiative de la création de l'outil (par exemple, la présence sur la brochure de l'OT ne valide pas le critère). La présence d'une carte visite permet de valider ce critère. Si carte de visite, point à mesurer. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

16 - L'outil de communication contient les informations suivantes : le nombre total d'emplacements du camping, le nombre d'hébergements locatifs, la superficie du terrain, le classement, le confort des locatifs, le type de restauration, les services du camping.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas de support de communication. Le site internet ne permet pas de valider ce critère. Tolérance sur les tarifs si présence sur internet ou feuillet volant joint à la brochure. Si le camping est labellisé Tourisme & Handicap, la mention est présente. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

17 - L'outil de communication est traduit dans une langue étrangère au moins.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si carte de visite. La langue étrangère correspond au bassin touristique émetteur. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

18 - BONUS - L'outil de communication est traduit dans une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bonus - Noter Non concerné si réponse négative. A minima la présentation de l'offre. La langue étrangère correspond au bassin touristique émetteur. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

19 - RENOUELEMENT : En cas de renouvellement, le logo Destination d'Excellence est présent sur un outil de communication.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné en cas d'adhésion. Dans le cadre d'une démarche territoriale, auditer présence du logo territorial le cas échéant (PACA, Bourgogne Franche-Comté, Normandie, Occitanie) Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

LA RESERVATION TELEPHONIQUE - LA DEMANDE D'INFORMATIONS

La demande d'informations

20 - Lors d'une demande d'informations, la réponse écrite est personnalisée et correspond à la demande.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. L'auditeur fait une demande d'informations par mail en intégrant une requête spécifique. Exemple : séjour en famille, présence d'un parking, présence d'un animal, etc. Le mail de confirmation de la réservation n'est pas pris en compte pour évaluer ce critère. A minima, la réponse personnalisée reprend le nom du client et comprend les coordonnées de l'établissement. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

21 - Lors d'une demande d'informations en langue étrangère, la réponse est personnalisée et correspond à la demande.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. L'auditeur fait une demande d'informations par mail/courrier en langue étrangère. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

22 - Lors d'une demande d'informations, la réponse écrite est reçue sous 24h.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Délai de 48h basé sur le cachet de la poste. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

La prise de ligne

23 - L'appel doit aboutir avant la 5ème sonnerie.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Soit par un interlocuteur, soit par un pré-décroché, soit par un répondeur. Constat à distance. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

24 - Si la conversation est mise en attente, celle-ci n'excède pas une minute.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas de mise en attente ou si absence de réponse. Constat à distance. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

Le traitement de la demande

25 - Les informations communiquées par l'interlocuteur sont précises et répondent à la demande.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Exemples de questions possibles à poser : Emplacement au calme, proximité des sanitaires, présence d'une piscine, etc. Dans le cas où l'auditeur ne parvient pas à joindre l'établissement, point pénalisé. Si l'interlocuteur n'est pas en mesure d'enregistrer une réservation et/ou ne propose pas un rappel rapide, point pénalisé. Constat à distance. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

26 - Les éléments essentiels du séjour sont bien précisés avec le client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

A minima : Nom, nombre de personnes, heure d'arrivée et de départ, tarif, durée de séjour. En cas d'ouverture non continue de la réception en journée, le client est informé spontanément. Constat à distance. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

27 - Si ouverture non continue de la réception, le client est spontanément prévenu.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si accueil 24h/24. Interroger l'exploitant pour connaître ses horaires de réservation. Constat à distance. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

28 - L'interlocuteur est courtois, employant les formules de politesse adaptées. Le cas échéant, la mise en attente et la reprise de ligne s'accompagnent des formules d'usage.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Utilisation des civilités. L'interlocuteur annonce le nom de l'établissement. Un mot d'excuse ou de remerciement est prononcé à la reprise de la ligne. Constat à distance. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

29 - La reformulation orale doit comporter les éléments essentiels de la réservation.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Nom, nombre de personnes, heure d'arrivée, durée de séjour à minima. Constat à distance. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

30 - L'interlocuteur propose une confirmation par mail.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Par mail ou par un autre moyen de communication. La confirmation est complète : a minima : Nombre de personnes, capacité du locatif, heure d'arrivée, tarif, durée de séjour à minima. Par mail ou tout autre moyen de communication. Constat à distance. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

31 - L'accueil téléphonique est assuré en au moins une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Sur déclaratif ou contact pendant la visite mystère. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

Le répondeur

32 - En cas d'absence, un répondeur assure l'accueil téléphonique. Le ton du message est courtois, employant les formules de politesse adaptées.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si accueil 24h/24. Point pénalisé si absence de répondeur. Si renvoi vers un n° de portable, point mesuré. Constat à distance. Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

33 - Le message du répondeur annonce le nom du camping et informe des horaires d'ouverture.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si accueil 24h/24. Si renvoi sur un portable et message sur portable, point mesuré. Constat à distance. Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

34 - Le message du répondeur téléphonique mentionne les horaires d'ouverture en au moins une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Pas de Non concerné possible. Constat à distance. Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

L'ACHEMINEMENT SUR LE LIEU - LES EXTERIEURS - LA SIGNALISATION - LA TERRASSE (SI EXISTANTE)

L'accès au camping

35 - Si autorisée, une signalétique d'accès est visible, lisible et uniforme.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si non autorisée ET si pas de fléchage organisé par la commune. Constat visuel et/ou sur déclaratif. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

Les abords de l'établissement et la signalétique

36 - Les abords de l'entrée du camping sont mis en valeur par un fleurissement, un élément décoratif, etc.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

La valorisation peut se faire par une intégration paysagère soignée, une thématique architecturale, une fleurissement, etc. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

37 - Une enseigne est présente et on identifie clairement l'entrée de l'établissement.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Par enseigne, on entend un support permettant l'identification de l'établissement. Constat visuel Rattrapable Coef 1. Famille Information Communication

38 - La végétation de l'entrée du camping est bien entretenue.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Non concerné si absence de végétation. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

39 - Les abords de l'entrée du camping sont bien éclairés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Prendre en compte les chemins d'accès, le parking, les abords de l'entrée du camping. Pénaliser si impression d'insécurité liée à l'absence ou à la faiblesse de l'éclairage. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

40 - Les extérieurs sont dotés d'une poubelle et d'un cendrier. Ils sont vidés régulièrement.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

41 - La façade et l'entrée sont mises en valeur par un fleurissement, un élément décoratif, un éclairage, etc.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible sauf si bâtiment classé. Constat visuel Non Rattrapable Coef 1. Famille Qualité de la prestation

42 - Les abords de l'entrée du camping sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'extérieurs privés. Prendre en compte : chemins d'accès, parking, abords du bâtiment d'accueil. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

Les parkings

43 - Le camping dispose d'un parking temporaire pour les formalités d'arrivée

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Ce parking est situé à moins de 150m du point d'accueil du camping. L'établissement dispose d'un espace de stationnement d'accueil de capacité suffisante ou une file d'attente temporaire correctement dimensionnée. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

44 - Le camping dispose d'un parking de nuit.☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Ce parking peut être le parking temporaire. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

45 - Le parking et les chemins d'accès du camping sont propres et en bon état.☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant

Pas de Non concerné possible. Prendre en compte la ou les façades et les abords de l'entrée. Même sur le domaine public, l'entrée doit être propre. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

46 - Le camping dispose au moins d'une solution de stationnement pour les moyens de locomotion alternatifs à la voiture.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence d'un garage ou local pour les vélos ou motos, présence d'un système d'attaches pour les vélos, espace suffisant pour le stationnement des autocars. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

47 - L'accès au camping est sécurisé.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence d'une barrière d'accès. Suivant la localisation et la configuration des lieux, le camping est clôturé. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

Les affichages extérieurs

48 - RENOUELEMENT : En cas de renouvellement, la plaque Destination d'Excellence est apposée à l'entrée du camping.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné en cas d'adhésion. Placée dans un endroit visible. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

49 - A minima, il est affiché le panneau classement, les prix, les horaires et les périodes d'ouverture, l'accessibilité du camping, l'ensemble des moyens de paiement acceptés.☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Actualisation des plaques de classement. Tous types d'affichage. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

50 - Les affichages extérieurs sont soignés et à jour.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

La mesure porte sur la qualité de l'affichage (calligraphie soignée, absence de ratures, feuilles non jaunies, feuilles non scotchées, etc.). Non concerné si absence d'affichage. Absence de vitrophanes obsolètes. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

51 - Les affichages extérieurs sont traduits dans une langue étrangère au moins.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Les informations à traduire sont : type de locatif, tarifs / prix des services, horaires, moyens de paiement acceptés. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

52 - BONUS - Les affichages extérieurs sont traduits dans une deuxième langue étrangère.☐ Oui ☐ Non concerné

BONUS - Indiquer Non concerné si réponse négative. Les informations à traduire sont : type d'hébergement, tarifs / prix des services, horaires, moyens de paiement acceptés. La langue étrangère correspond au bassin touristique émetteur. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

L'ACCUEIL DU CLIENT - LA PRISE EN CHARGE DURANT LE SEJOUR - LE DEPART

La prise en charge du client à l'arrivée

53 - Le positionnement du personnel ou la tenue vestimentaire permet une identification aisée.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence d'un badge et/ou comportement actif et/ou prise en charge immédiate et/ou tenue distinctive. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

54 - La tenue corporelle et vestimentaire du personnel de réception est propre et soignée.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

55 - Le client identifie rapidement les langues parlées par le personnel du camping soit par un affichage extérieur, soit par la mention des langues parlées sur le badge du personnel en contact avec le client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si absence de langues étrangères parlées. Peut être indiqué à l'extérieur ou à l'intérieur. Support indifférent (carte, affichage...). Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

56 - L'accueil est cordial à l'arrivée du client.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Comportement souriant, ton aimable, etc. Le fait de saluer spontanément le client concerne l'ensemble de l'équipe. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

57 - La prise en charge du client est efficace. Si la personne en charge de l'accueil est occupée, elle fait un signe de reconnaissance. Elle donne priorité à l'accueil des clients par rapport aux autres tâches.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Le personnel d'accueil est présent ou arrive sous 5 minutes. Le prise en compte de l'arrivée du client passe par un signe, une invitation à patienter, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

58 - La réservation est trouvée rapidement, puis vérifiée avec le client. Elle est conforme.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Nom, nombre de personnes, type de locatif, nombre de nuits... Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

59 - La personne en charge de l'accueil présente spontanément les principaux services du camping.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

A minima la personne en charge de l'accueil indique la localisation du bloc sanitaires (si emplacement en tente), les horaires d'ouverture du bâtiment d'accueil, les équipements ludiques (si existants) et les services de restauration (si existants). Si absence d'accueil 24h/24, les modalités d'entrée tardive sont précisées. Si existant, un livret d'accueil est remis au client (Tolérance si présence dans le locatif). Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

60 - L'accès à l'emplacement est spontanément indiqué au client.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

61 - BONUS - Le client est accompagné jusqu'à son emplacement ou son locatif.

☐ Oui ☐ Non concerné

BONUS - Ne pas pénaliser si réponse négative. Le client est accompagné quel que soit son mode d'hébergement. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

62 - BONUS - Si plusieurs emplacements sont libres, le client a le choix de son emplacement.

☐ Oui ☐ Non concerné

BONUS - Noté Non concerné si non validé. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

63 - Dans le cas d'un séjour en locatif, un contrat de location est signé avec le client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Validation sur observation des contrats passés. Contrôle documentaire. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

64 - Le contrat de location est traduit en anglais.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

La prise en charge du client durant le séjour

65 - Le personnel d'accueil est en capacité de répondre aux demandes du client durant le séjour.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

L'auditeur demande un renseignement durant son séjour. Exemples de demandes possibles : programme des animations, horaires de la piscine, fonctionnement du Wifi, présence d'un distributeur d'argent à proximité, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

66 - Le personnel d'accueil peut s'exprimer en au moins une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

67 - BONUS - L'accueil et la prise en charge peuvent être assurés dans une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bonus - Noter Non concerné si réponse négative. Constat en visite mystère. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

68 - En cas de besoin, un membre de l'équipe est joignable en permanence.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Item validé si présence d'un accueil 24h/24. Si absence d'accueil 24h/24, présence d'un affichage ou d'une sonnette. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

Le départ du client

69 - Le suivi de la satisfaction du client est effectué avant le règlement de la facture.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Dans le cas où le paiement se fait à l'arrivée, l'auditeur effectue un passage au bâtiment d'accueil le lendemain matin afin de provoquer un suivi satisfaction sur sa nuitée. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

70 - La facture du séjour est obtenue rapidement.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Noté Non concerné si paiement à l'arrivée. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

71 - La facture est conforme aux prestations consommées, bien présentée et complète.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

A minima prix TTC, TVA, Adresse, SIRET. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

72 - Les formalités de départ peuvent être assurées en au moins une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

73 - BONUS : Les formalités de départ peuvent être assurées en une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bonus : Pas de Non concerné possible. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

LE BATIMENT D'ACCUEIL

L'aspect extérieur du bâtiment d'accueil

74 - L'espace d'accueil du camping est clairement identifiable, les enseignes et la signalétique privée (si existante) sont propres et en bon état.

☐ Oui ☐ Non

Par enseigne, on entend un support permettant l'identification de l'établissement. Pas de Non concerné possible. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

75 - Le bâtiment d'accueil est mis en valeur par un fleurissement, un élément décoratif, un éclairage, une architecture typique ou en lien avec la thématique du camping.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible sauf si bâtiment classé. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

76 - Les revêtements extérieurs du bâtiment d'accueil et le mobilier (si existant) sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Prendre en compte les murs et porte d'entrée du bâtiment et la terrasse (si existante). Pénaliser si présence de mobilier publicitaire. Le mobilier doit être stable. Le mobilier en plastique est accepté. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

L'aspect intérieur de bâtiment d'accueil

77 - Le bâtiment d'accueil est spacieux, propre et en bon état. Le mobilier est confortable.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Température adaptée, pas de nuisance sonore, absence d'odeurs désagréables, éclairage adapté, si existant fond musical discret. Le bâtiment d'accueil est bien ordonné. Mesure de l'ensemble et de l'arrière du comptoir de réception. Absence d'effet personnel visible, d'affichage scotché et manuscrit vieillissant..... Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

78 - Le mobilier et les revêtements muraux, sols et plafonds sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

L'information à la clientèle

79 - Les informations essentielles sont affichées. Les affichages intérieurs sont soignés et actualisés. Ils sont traduits en une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Les informations à afficher sont : Le règlement intérieur, les différents types d'hébergement, les tarifs et le prix des services, les horaires, les moyens de paiement acceptés. Qualité de la présentation (calligraphie soignée, absence de ratures, feuilles non jaunies, feuilles non scotchées, etc.), la lisibilité, la visibilité. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

80 - Les services et équipements complémentaires sont portés à la connaissance du client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Point validé si accueil 24h/24. Point validé si mention sur le livret d'accueil. L'auditeur teste un service ou un équipement. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

81 - Les affichages des services et équipements complémentaires sont traduits en au moins une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Support indifférent (carte, affichage...). Si accueil 24h/24 et personnel bilingue, point validé. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

82 - BONUS - Les affichages des services et équipements complémentaires sont traduits en une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

BONUS - Indiquer Non concerné si réponse négative. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

L'HEBERGEMENT

L'environnement du locatif et/ou de l'emplacement nu

83 - Les emplacements sont bien numérotés et facilement identifiables.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

La délimitation est claire. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

84 - Les emplacements sont bien intégrés au paysage.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Absence d'alignement rectiligne des emplacements. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

85 - Les emplacements sont suffisamment espacés les uns des autres. Les emplacements sont correctement délimités par de la végétation.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

La délimitation est assurée par des haies suffisamment hautes et assez opacifiantes. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

86 - Les emplacements sont propres et en bon état et bien entretenus.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Absence de débris au sol, bon entretien des haies de séparation, absence de cailloux, absence de hautes herbes, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

87 - Les emplacements sont situés à moins de 50m d'un point d'eau.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Le point d'eau n'est pas boueux, la tuyauterie est en bon état et non bricolée. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

88 - Les bornes électriques sont faciles d'accès et bien intégrées aux emplacements. Les bornes électriques fonctionnent bien.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

89 - Lorsque le camping est complet, les emplacements et les espaces communs ne sont pas surchargés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Absence de campeurs en dehors des emplacements délimités. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

L'emplacement nu

90 - L'emplacement est bien plat

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

91 - L'emplacement préserve le confort du client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Absence de cailloux, de souches d'arbres, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

L'aspect extérieur du locatif

92 - Le locatif est doté d'une terrasse avec du mobilier.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

A minima, le mobilier comprend une table, des chaises (en adéquation avec la capacité d'accueil) et un parasol (si nécessaire en fonction de l'ombrage naturel). Absence de mobilier dépareillé Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

93 - Les extérieurs du locatif sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Le dessous des mobil-homes est aménagé ou décoré de manière esthétique. Les extérieurs incluent les façades, les portes, les fenêtres, les toitures et les gouttières, la terrasse, les équipements, le mobilier (table, transats, chaises, parasol, etc.), etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

La première impression générale

94 - La décoration et l'ameublement du locatif sont harmonieux.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Impression générale sur l'ensemble de la chambre. Absence d'élément dépareillé ou disgracieux (fils électriques apparents sur les murs, raccord de peinture ou électrique apparent, équipement obsolète, etc.). Prise en compte de l'harmonie des textiles. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

L'aspect général intérieur du locatif

95 - Le locatif est bien agencé et fonctionnel.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

96 - Le locatif bénéficie d'une isolation phonique efficace.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

97 - L'hébergement est propre et en bon état

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Les sols, les revêtements muraux et les plafonds, les portes, les fenêtres, les vitres et les rideaux sont propres et en bon état. L'auditeur vérifie également la propreté des plinthes. La propreté des radiateurs est mesurée avec les équipements Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Propreté

98 - L'éclairage général du locatif est satisfaisant. L'occultation est efficace.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Pas de rai de lumière. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

Le couchage du locatif

99 - Le matelas est confortable. Il est doté d'une alèse housse.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Le matelas ne forme pas un creux lorsque l'on s'assied. On ne sent pas les ressorts, le matelas n'est pas bruyant. Si matelas est évalué comme étant très confortable mais sans alèse housse, critère noté Satisfaisant. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Qualité de la prestation

100 - Le matelas et le sommier sont propres et en bon état. Si fournis, les draps, les taies d'oreiller, la couverture (ou la couette), l'alèse sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

La présence d'un cheveu est impacté par une notation Très Insatisfaisant. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Propreté

Le mobilier du locatif

101 - Il y a une armoire ou une penderie pour suspendre et ranger ses vêtements. La taille de l'armoire est adaptée à une clientèle de long séjour.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Penderie ouverte ou fermée. Le rangement du linge doit pouvoir se faire à plat. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

102 - L'ensemble du mobilier est propre et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Prendre en compte : penderie, bureau, tables de chevet, tables, assises, éléments de décoration.... Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

Les équipements intérieur du locatif

103 - Les équipements ménagers, électroménagers et la vaisselle du locatif sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

104 - Au moins un équipement de confort est présent dans le locatif.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Exemples d'équipements de confort : Grille pain, fer à repasser, sèche-cheveux, télévision, four, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

105 - Un accès internet gratuit est proposé dans le locatif.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Débit suffisant pour l'envoi et réception de mails, surf sur internet, hors téléchargement et téléphonie. Noté Non concerné si le camping est situé en zone non couverte en haut débit. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

106 - L'ensemble des équipements sont faciles d'utilisation et en bon état de fonctionnement.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

L'auditeur vérifie le bon fonctionnement de tous les équipements du locatif. Le personnel en charge de l'accueil explique le fonctionnement des appareils électroménagers et/ou une notice d'utilisation est présente dans le locatif. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

L'information à la clientèle dans le locatif

107 - Le livret d'accueil est complet et actualisé.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Point validé si remise lors de l'accueil du client. Tous les services proposés par le camping sont annoncés dans le livret d'accueil, ainsi que les horaires. Un inventaire est disponible. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

108 - La présentation de tous les documents et supports est soignée.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Prendre en compte tous les documents présents dans le locatif. Vérification de la propreté et du bon état. Absence de ratures, absence de documents cornés, absence documents punaisés ou scotchés, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

109 - Le livret d'accueil et les affichages réglementaires sont traduits en au moins une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

A minima livret d'accueil. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

110 - BONUS - Le livret d'accueil et les affichages réglementaires sont traduits en une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

BONUS - Indiquer Non concerné si réponse négative. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

La salle de bains du locatif

111 - Les sanitaires comportent au minimum : douche, lavabo avec robinet mélangeur, miroir, poubelle avec couvercle, patères, tablette ou chaise, une solution de rangement.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence de plusieurs patères obligatoires si absence de porte serviette. Tablette suffisamment large pour déposer une trousse de toilette, rebord de lavabo large, armoire, meuble sous lavabo. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

112 - L'arrivée d'eau chaude est rapide.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

La température de l'eau chaude pendant la douche. Le client obtient une température de 38°C en moins de 15 secondes. Mesure avec un thermomètre. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

113 - Le système de ventilation est efficace.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence d'une aération naturelle ou d'une VMC. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

114 - Les WC sont dotés d'une balayette et de papier hygiénique en quantité suffisante.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Un rouleau supplémentaire est présent. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

115 - Au moins un équipement de confort est présent dans les sanitaires.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Exemples d'équipements de confort : sèche-serviette, porte-savon, prise rasoir, etc. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

116 - Les équipements des sanitaires sont propres et fonctionnent bien.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Lavabo, miroir, douche, pare-douche ou rideau textile, bouche d'extraction, WC. Exemples : évacuation des eaux usées efficace (WC, lavabo, douche), pas de fuite, éclairages et extraction en bon état de fonctionnement. . Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Propreté

L'assistance

117 - En cas de panne avec le matériel et les équipements, tout a été mis en œuvre pour effectuer la réparation/le remplacement dans les meilleurs délais.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si réponse négative. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

L'aire de service pour les campings car (si existante).

118 - L'aire de service est équipée d'une prise d'eau, d'un système de vidange des eaux usées et d'une borne électrique.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

119 - Les équipements de l'aire de service sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

120 - Les équipements de l'aire de service fonctionnent correctement.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

LE BLOC SANITAIRE

L'aspect extérieur des sanitaires communs

121 - Le bloc sanitaire est bien intégré au paysage.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

L'intégration se fait par la présence de végétation au niveau des abords ou par l'architecture et/ou les matériaux du bâtiment. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

122 - L'éclairage intérieur extérieur des sanitaires est satisfaisant

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Présence de détecteurs autorisés. Prise en compte de l'éclairage intérieur et extérieur. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

123 - Les revêtements extérieurs du bloc sanitaire sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

Les lavabos

124 - Les sanitaires et les équipements sont nettoyés régulièrement

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Les revêtements muraux, sols et plafonds sont propres et en bon état. Soit l'auditeur vérifie à 3 reprises la propreté des sanitaires, soit les horaires de nettoyage des blocs sanitaires sont affichés. Les sanitaires sont nettoyés au moins à trois reprises par jour en haute saison et à 2 reprises par jour en basse saison. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Propreté

125 - Il n'y a pas d'odeur désagréable dans les sanitaires.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Prendre en compte tous les équipements des bâtiments des sanitaires communs (WC, douches, bacs à laver, lavabos, etc.). Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

126 - Les lavabos sont bien équipés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence de miroir, robinet temporisé. Présence de prises rasoir à proximité de miroir. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

127 - Les lavabos sont propres, en bon état, et fonctionnent correctement.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Prendre en compte tous les équipements des bâtiments des sanitaires communs (WC, douches, bacs à laver, lavabos, etc.). L'observation des joints est mesurée sur ce critère. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

Les sanitaires

128 - Les WC sont bien équipés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence de papier toilette, poubelle fermée, patère. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

129 - Les WC hommes et femmes sont distincts.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

130 - Les WC sont dans un espace distinct des douches et des lavabos.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

131 - Les WC sont propres, en bon état et fonctionnent correctement.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Prendre en compte tous les équipements des bâtiments des sanitaires communs (WC, douches, bacs à laver, lavabos, etc.) Absence de fuite, bon fonctionnement de la chasse d'eau. L'observation des joints est mesurée sur ce critère. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

Les douches

132 - Les douches sont bien équipées.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence d'une cabine de déshabillage avec patère et tablette de rangement. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

133 - L'arrivée d'eau chaude est rapide et le débit est satisfaisant.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Prendre en compte la stabilité de l'eau chaude. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

134 - L'évacuation des eaux usées est efficace.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

L'eau d'écoulement des douches voisines ne passe pas dans la cabine utilisée, l'eau ne stagne pas Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

135 - Les douches sont propres et en bon état, et fonctionnent bien

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Absence de fuite, arrivée rapide de l'eau chaude et température stable, bonne évacuation des eaux usées. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Propreté

Les équipements

136 - Au moins un bloc sanitaire est équipé d'un bac à laver le linge.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Pas de boue au niveau des bacs à laver. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

137 - Au moins deux équipements complémentaires sont disponibles.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Machine à laver, sèche linge, sèche cheveux à air pulsé. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

LES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS : SANITAIRES, SALLES COMMUNES, EQUIPEMENTS ET ACTIVITES LUDIQUES

L'intérieur du camping

138 - Les voies internes au camping sont bien balisées et entretenues.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Aucun fil électrique au sol ne traverse les voies. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

139 - La circulation est limitée à 10km/h.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence d'un panneau ou d'une information orale à l'arrivée du client. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

140 - Les espaces communs sont bien signalés

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Prendre en compte : les bâtiments des sanitaires communs, les équipements ludiques, etc. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

141 - Il n'y a pas de pollution visuelle.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Les locaux techniques, les équipements électriques, d'assainissement et les citernes de gaz sont enterrés dans le sol ou dissimulés (ex : entourés de végétation, murets, parements de bois...). Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

142 - Le camping est agrémenté d'une végétation naturelle.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

143 - La végétation est bien entretenue.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

144 - La déchetterie, ou l'espace dédié aux poubelles, est tenu propre et en bon état

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Les containers et locaux techniques et de raccordement sont masqués. Les containers ne débordent pas, ne sont pas endommagés. Pas de déchets au sol. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

145 - Le ramassage des déchets ne génère pas de nuisances

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

sonores, olfactives.... Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

Les salles communes

146 - L'ambiance des salles communes est confortable.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Prise en compte des escaliers, des couloirs, etc. Température agréable, absence d'odeurs désagréables, éclairage adapté, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

147 - La décoration et l'ameublement sont harmonieux.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Absence de décoration vieillissante, homogénéité de l'ensemble. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

148 - Les salles communes sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Prise en compte des salons, des escaliers, des couloirs, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

La piscine (si existante)

149 - Les horaires d'ouverture de la piscine sont affichés à l'extérieur et sont respectés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'équipement. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

150 - L'eau de la piscine et du pédiluve est claire et propre

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'équipement. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

151 - Le bassin, les plages et le mobilier de la piscine sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'équipement. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

152 - Les toilettes de la piscine sont bien équipées.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

A minima présence d'un lave-main, de savon et d'un sèche-main. (les toilettes de la piscine peuvent être les sanitaires du camping si ceux-ci sont éloignés de moins de 30 m de la piscine). Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

153 - Les toilettes de la piscine sont propres et en bon état

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'équipement. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

Les équipements ludiques

154 - Au moins trois équipements de loisirs sont proposés au client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Critère noté Non concerné si établissement classé de 1 à 3 étoiles et ayant moins de 3 équipements. Pas de Non concerné possible pour les établissements classés 4 et 5 étoiles. Exemples d'équipement de loisirs : piscine (extérieure et/ou intérieure), tennis, mini-golf, table de ping pong, espace massage, sauna, jacuzzi, salle d'animation, bibliothèque, jeux de société, terrain multi-sports, terrain de pétanque etc. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

155 - BONUS . Au moins deux équipements de loisirs supplémentaires sont proposés au client.

☐ Oui ☐ Non concerné

BONUS. Critère noté Non concerné si établissement classé de 1 à 3 étoiles et ayant moins de 3 équipements. Pas de Non concerné possible pour les établissements classés 4 et 5 étoiles. Exemples d'équipement de loisirs : piscine (extérieure et/ou intérieure), tennis, mini-golf, table de ping pong, espace massage, sauna, jacuzzi, salle d'animation, bibliothèque, jeux de société, terrain multi-sports, terrain de pétanque etc. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

156 - Les équipements et/ou le matériel de loisirs sont propres et en bon état. Les espaces de pratique et/ou de stockage sont bien entretenus.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'équipement. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

157 - L'affichage concernant la sécurité relative à l'utilisation des équipements de loisirs est parfaitement visible, lisible, propre et en bon état.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'équipements ludiques. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

Les animations

158 - L'affichage concernant le déroulement ou l'organisation des activités proposées sur le site est parfaitement visible, lisible, propre et en très bon état.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas d'activité proposée. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

159 - Au moins une animation enfant est proposée par semaine.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

160 - Au moins une animation (en journée) adulte est proposée par semaine.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Juillet Août. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

161 - Au moins une animation nocturne est proposée par semaine.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

162 - Le programme des animations est affiché et sa présentation est soignée.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Prendre en compte la visibilité, lisibilité et bon état du support. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

163 - Le programme des animations et des activités est conforme à la documentation et/ou site internet

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

Les services à la clientèle

164 - Au moins trois services complémentaires sont à disposition du client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Exemples de services complémentaires : dépôt d'objets sécurisé, service courrier, fer et table à repasser, location de draps, mise à disposition de la presse du jour en consultation libre, prêts de jeux de société, salle d'animation, bibliothèque, jeux de société, terrain multi-sports, terrain de pétanque. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

165 - BONUS - Au moins deux services complémentaires supplémentaires sont à disposition du client.

☐ Oui ☐ Non concerné

BONUS Exemples de services complémentaires : dépôt d'objets sécurisé, service courrier, fer et table à repasser, location de draps, mise à disposition de la presse du jour en consultation libre, prêts de jeux de société, épicerie avec produits de première nécessité, service téléphone, laverie, mise à disposition de barbecue. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

166 - Une connexion wifi est disponible sur le camping.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

La prise en charge des enfants

167 - Au moins 3 équipements pour enfants ou bébés sont mis à la disposition du client

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Exemples d'équipements : WC, table à langer, baignoire, lit bébé, chauffe biberon, chaise haute, couverts adaptés. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

168 - Au moins un jeu pour les tous petits est proposé.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Exemples : Bascule, bac à sable, etc. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

169 - Une aire de jeux est proposée pour les enfants.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Exemples : Balançoire, tourniquet, toboggan, etc. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

170 - Si existants, les espaces et/ou les équipements à destination des enfants sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'espaces et d'équipements spécifiques. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

171 - L'affichage concernant la responsabilité des parents quant à l'utilisation des jeux par leurs enfants (responsabilité civile), précisant l'âge des enfants pouvant utiliser ces jeux est parfaitement visible, lisible, propre et en bon état.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'espaces spécifiques. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

172 - Les équipements, les activités et les animations à destination des enfants et/ou bébés sont portés à la connaissance du client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si absence d'équipements spécifique et d'activités. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

L'ESPACE BAR – PETITE RESTAURATION - SNACKING (si existant)

La salle de bar-petite restauration

173 - La salle de bar - petite restauration est propre et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Contrôle des revêtements, équipements, mobilier, des murs, plafonds, sols, portes, fenêtres, rideaux et/ou voilages. Température adaptée, absence de nuisance sonore, absence d'odeur désagréable, éclairage adapté, fond musical discret (si existant). Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Propreté

174 - Si existante, la terrasse est bien aménagée

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

L'offre de bar - petite restauration

175 - La carte de bar-restaurant est traduite.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

176 - BONUS - La carte de bar-restaurant est traduite dans une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

Recommandé - noter Non concerné si réponse négative. Traduction partielle tolérée avec a minima présentation de l'offre. La langue étrangère correspond au bassin touristique émetteur. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

177 - La carte du bar-restaurant est soignée et attractive.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas de carte. Prendre en compte également les ardoises, si elles remplacent les cartes (calligraphie, propres et non abîmées, non surchargées ni raturées). La carte donne envie de consommer. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

Le service du client au bar - petite restauration

178 - La table et les assises sont stables et propres et en bon état.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

179 - Les verres sont adaptés à la boisson servie.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

L'auditeur prend une consommation sur la carte de bar (soda, bière, jus de fruits). Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

180 - La vaisselle est propre et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

181 - Le client est spontanément salué par le personnel du bar - petite restauration. La prise en charge est rapide.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

182 - L'accueil est cordial.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Comportement souriant, ton aimable, etc. Si le serveur est occupé, il fait un signe de reconnaissance. Il donne priorité à l'accueil des clients. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

183 - La tenue corporelle et vestimentaire du personnel de bar-restaurant est propre et soignée.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

184 - Les boissons sont servies avec des amuse-bouches.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Toutes sortes d'accompagnement, boissons alcoolisées ou pas. La présence de cacahuètes valide le critère. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

185 - Les boissons sont servies à bonne température.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

186 - Les plats sont servis à bonne température.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

187 - Les toilettes du bar/petite restauration sont bien équipées.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

A minima présence d'un lave-main, de savon et d'un sèche-main (les toilettes du bar/restaurant peuvent être les sanitaires du camping si ceux-ci sont éloignés de moins de 30 m du bar/restaurant). Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

188 - Les toilettes du bar/petite restauration sont propres et en bon état

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

LA RESTAURATION DU SITE (si existante)

L'accueil du client

189 - Les horaires d'ouverture sont affichés à l'extérieur et sont respectés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

190 - Le comportement du personnel et/ou la tenue vestimentaire permet une identification aisée à l'arrivée du client au restaurant.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence d'un badge et/ou comportement actif et/ou prise en charge immédiate et/ou tenue distinctive. L'auditeur contrôle l'item pour l'ensemble de l'équipe. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

191 - La tenue corporelle et vestimentaire du personnel de restaurant est propre et soignée.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

L'auditeur contrôle l'item pour l'ensemble de l'équipe. La tenue vestimentaire est cohérente avec le type de restauration. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

192 - L'accueil est cordial à l'arrivée du client au restaurant.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Le client est spontanément salué par le personnel à son arrivée dans la salle de restaurant. Comportement souriant, ton aimable, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

193 - La prise en charge du client au restaurant est efficace. Il donne la priorité à l'accueil des clients par rapport aux autres tâches.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Si le serveur est occupé, il fait un signe de reconnaissance: Signe, invitation à patienter,... Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

194 - La prise en charge est adaptée aux clientèles spécifiques.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si non observé. Réactivité par rapport à la clientèle familiale, clientèle en situation de handicap, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

Les cartes et les menus

195 - Les cartes et menus sont soignés, attractifs et complets

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas de carte. Prendre en compte également les ardoises, si elles remplacent les cartes (calligraphie, propres et non abîmées, non surchargées ni raturées). Présence des mentions obligatoires (prix net et service compris, cl etc.) et application de la mention 'Fait maison' Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

196 - Si l'établissement propose des spécialités issues de la gastronomie locale ET élaborées à base de produits locaux (entrées, plats, fromages ou desserts), ils sont valorisés sur la carte.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si non existants. La valorisation sur la carte peut être sous forme de : chapitre spécifique, astérisque au regard des plats concernés... Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

197 - La carte comporte au moins une entrée, un plat, et un dessert à base de produits de saison, et au moins une entrée, un plat, et un dessert à base de produits locaux.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Au moins d'une entrée. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

198 - La carte des menus est traduite au moins en une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

La langue étrangère correspond au bassin touristique émetteur. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

199 - BONUS - La carte des menus est traduite dans une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bonus noter Non concerné si réponse négative. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Information Communication

200 - Un menu enfant est proposé ou une possibilité de choisir des plats à la carte en portion réduite.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

La possibilité de choisir des plats à la carte doit être mentionnée sur la carte. Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

Le service du client au restaurant

201 - La prise de commande est rapide et complète.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Interrogation sur la cuisson des viandes, proposition d'une boisson. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

202 - Le serveur doit être en mesure de conseiller le client (choix du vin, du plat...).

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Si méconnaissance ou impossibilité de réponse, l'aide peut être sollicitée auprès d'un autre membre du personnel. L'auditeur pose au moins une question sur l'origine ou la confection d'un plat, sur les vins proposés en favorisant les produits locaux/ plats de la gastronomie locale. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

203 - Les demandes spécifiques du client sont prises en compte.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

L'auditeur vérifie le bon respect de la cuisson de la viande. Si absence de viande, l'auditeur formule une demande du type : changement de garniture, temps de préparation, allergènes, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

204 - Le serveur du restaurant s'assure de la satisfaction du client au moins une fois durant le repas.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Mesure sur le service dédié à la table de l'auditeur. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

205 - Le serveur du restaurant est attentif au bon déroulement du repas (l'attente entre les plats est gérée et le service des différents convives d'une même table est quasi simultané.)

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Mesure sur le service dédié à la table de l'auditeur. Pannière à pain, carafe d'eau, si insatisfaction exprimée par le client (table bancale, cuisson, etc.). Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

206 - Le personnel de cuisine comprend au moins une personne qualifiée.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Titulaire au minimum d'un certificat d'aptitude professionnelle 'cuisine' ou d'un brevet d'enseignement professionnel option cuisine, ou titulaire du titre de maître-restaurateur. En cas d'absence de diplôme, l'expérience professionnelle est prise en compte sur la base de trois ans. Sur déclaratif. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

207 - Le personnel de salle est constitué d'au moins une personne qualifiée.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Titulaire au minimum d'un certificat d'aptitude professionnelle 'restaurant' ou d'un titre homologué équivalent dans ce domaine de compétence. En cas d'absence de diplôme, l'expérience professionnelle est prise en compte sur la base d'une période de trois ans. Sur déclaratif. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

208 - L'accueil, la prise de commande, le service et le règlement de la note peuvent être assurés en au moins une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non

Pas de Non concerné possible. Observation lors du repas et rapprochement par rapport à la mesure sur l'accueil téléphonique dans une langue étrangère correspondant au bassin touristique émetteur. Constat en visite mystère. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

209 - BONUS - L'accueil, la prise de commande, le service et le règlement de la note peuvent être assurés dans une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bonus - Noter Non concerné si réponse négative. Constat en visite mystère. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

210 - La mise en place de la verrerie est adaptée à la consommation du client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Le second verre n'est pas nécessairement sur table. Il est apporté à table en fonction de la commande du client. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

211 - La vaisselle et les couverts sont propres et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Prise en compte de la vaisselle et des couverts présents sur la table et sur le buffet (si existant). Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

La salle de restaurant

212 - La salle de restaurant est propre et en bon état

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Contrôle des revêtements, équipements, mobilier, des murs, plafonds, sols, portes, fenêtres, rideaux et/ou voilages. Température adaptée, absence de nuisance sonore, absence d'odeur désagréable, éclairage adapté, fond musical discret (si existant), homogénéité dans le style de la décoration et de l'ameublement. Absence de décoration surannée. etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Propreté

213 - La salle de restaurant est aménagée de manière confortable.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Assises confortables, largeur des tables adaptée au nombre de convives présents. Stabilité du mobilier (tables et chaises) Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

214 - L'entrée, le plat, le fromage et le dessert sont bien proportionnés, bien présentés et servis à la bonne température.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Qualité de la prestation

215 - Le café est servi avec un accompagnement.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné si pas de café ou d'infusion consommés. Peut être observé sur les tables voisines. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

Les sanitaires de la restauration

216 - Des sanitaires dédiés à la restauration traditionnelle sont disponibles.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Point validé si sanitaires disponibles à moins de 200m maximum. Contrôle visuel Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

217 - Les sanitaires du bar/restaurant sont bien équipés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

A minima, présence de tous les équipements suivants : lavabo avec eau chaude et eau froide, miroir, robinet mitigeur, papier hygiénique en quantité suffisante, distributeur de savon approuvé, essuie-mains à usage unique ou sèche main électrique, poubelle, brosse WC, miroir, patère. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

218 - Les sanitaires du bar/restaurant sont propres et en bon état (les équipements, les revêtements muraux, les sols et les plafonds sont en bon état).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

LA SUPERETTE (si existante)

L'espace de vente

219 - L'espace de vente est propre et en bon état.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Contrôle des revêtements muraux, les sols et les plafonds. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Propreté

220 - Les horaires d'ouverture sont affichés à l'extérieur et sont respectés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

L'offre de produits

221 - A minima, l'épicerie propose les produits suivants : des produits alimentaires (dont certains sont régionaux), des produits d'hygiène, des produits d'entretien, des souvenirs, des cartes postales et de la presse.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Le choix des produits alimentaires permet de constituer un repas et un petit déjeuner. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

222 - A minima, l'épicerie propose du pain frais et des viennoiseries.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

223 - Les prix des produits sont lisiblement affichés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Information Communication

La prise en charge du client

224 - L'accueil et la prise de congé sont cordiales

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Comportement souriant, ton aimable, etc. Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

225 - Le personnel est aimable et disponible

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Savoir-Faire Savoir-Etre

L'ECOUTE CLIENT

Le suivi de l'e-réputation

226 - L'établissement prend connaissance des avis des consommateurs sur au moins 2 sites d'avis en ligne et a revendiqué la fiche de son établissement sur ces deux sites

☐ Oui ☐ Non

CRITERE OBLIGATOIRE ECOUTE CLIENT. Non si aucun référencement sur aucun site d'avis en ligne. L'auditeur interroge pour savoir quels sites d'avis de consommateurs il suit : Tripadvisor, Michelin, Cityvox, Booking, google, OTA, réseaux sociaux, sites réseaux pro ...etc. et l'interroge sur le contenu des derniers commentaires. Contrôle visuel. Rattrapable. Coef 9. Famille Qualité de la prestation.

227 - L'établissement exerce son droit de réponse aux avis négatifs de consommateurs

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Contrôle visuel sur les sites d'avis en ligne suivis par le professionnel. A minima sur les avis négatifs. Non concerné possible dans le cas d'une création/reprise récente de l'entreprise. Non concerné possible si aucun avis mentionnant une insatisfaction notable (insatisfaction majeure, et/ou récurrente, présentant des éléments factuels de mécontentement pouvant entraîner la perte des nouveaux clients). Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation.

228 - La réponse apportée par l'établissement est constructive.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

La réponse est factuelle. Si la responsabilité de l'établissement est avérée, un mot d'excuse est formulé. Suivant les cas, un geste commercial est proposé. Contrôle visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

Le suivi de la satisfaction

229 - Au moins un outil de recueil de la satisfaction existe

☐ Oui ☐ Non

CRITERE OBLIGATOIRE ECOUTE CLIENT. Exemples d'outils : questionnaire de satisfaction papier/dématérialisé/QR code du partenaire et/ou du professionnel, utilisation et suivi d'une ou plusieurs plateformes d'avis en ligne, module d'écoute client de l'application de gestion des labels, outil d'analyse de l'e-réputation, borne, suivi des avis ou recommandations Facebook, ... Un outil de recueil permet de mesurer la satisfaction client, et de personnaliser les réponses. Le livre d'or en texte libre et l'utilisation des « pouces levés » sans réponse circonstanciée, ne sont pas un outil de recueil et de mesure. Contrôle visuel. Rattrapable. Coef 9. Famille Qualité de la prestation

230 - Les clients sont informés de l'outil de recueil de la satisfaction

☐ Oui ☐ Non

Une sollicitation orale ou écrite (affichage, e-mail, autocollant ...) informe le client du recueil de la satisfaction. La présence d'un réseau social (TA, Facebook) sur le site internet du pro, sans préciser qu'il s'agit d'un outil de recueil de la satisfaction ou d'avis ne permet pas de valider le critère. Contrôle visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation.

231 - L'outil de recueil de la satisfaction est traduit dans une langue étrangère.☐ Oui ☐ Non

L'utilisation régulière du module d'écoute client de l'application de gestion des labels, valide le critère. Si les outils du professionnel ne permettent pas la gestion en une langue étrangère l'auditeur choisit « non ». Contrôle visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation.

232 - BONUS - L'outil de recueil de la satisfaction est traduit dans une deuxième langue étrangère.☐ Oui ☐ Non concerné

Bonus- Ne pas pénaliser si non vérifié. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

Le suivi des réclamations

233 - L'établissement a formalisé une procédure écrite pour le suivi des réclamations.☐ Oui ☐ Non

A minima, la procédure précise qui répond aux réclamations et sous quel délai de réponse et où sont archivées les réclamations. La mise en œuvre de la procédure de réclamation du partenaire valide le critère. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation.

234 - L'établissement accuse réception des réclamations dans un délai de 72h et répond dans un délai maximum de 15 jours.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

CRITERE OBLIGATOIRE ECOUTE CLIENT. Si la réclamation nécessite des recherches, envoi d'une lettre (ou courriel) de prise en compte de la réclamation. Les réponses se font dans un délai maximum de 15 jours ouvrés exception faite des demandes de remboursement. Non concerné possible dans le cas d'une création/reprise récente de l'entreprise. Non concerné possible si aucun avis mentionnant une insatisfaction notable (insatisfaction majeure, et/ou récurrente, présentant des éléments factuels de mécontentement pouvant entraîner la perte des nouveaux clients) n'est signalé sur les sites d'avis suivis par le professionnel. Contrôle documentaire. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Qualité de la prestation.

235 - Les réponses aux avis négatifs et aux réclamations sont personnalisées et constructives.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

CRITERE OBLIGATOIRE ECOUTE CLIENT. La réponse marque la prise en compte de la réclamation, fait preuve d'empathie, clarifie les circonstances et apporte une solution. Non concerné possible dans le cas d'une création/reprise récente de l'entreprise. Non concerné possible si aucun avis mentionnant une insatisfaction notable (insatisfaction majeure, et/ou récurrente, présentant des éléments factuels de mécontentement pouvant entraîner la perte des nouveaux clients). Contrôle documentaire. Non Rattrapable. Coef 9. Famille Qualité de la prestation.

236 - L'établissement apporte une réponse aux insatisfactions notables et les traite comme une réclamation.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

CRITERE OBLIGATOIRE ECOUTE CLIENT. L'établissement contacte le client qui mentionne une insatisfaction notable (insatisfaction majeure, et/ou récurrente, présentant des éléments factuels de mécontentement pouvant entraîner la perte des nouveaux clients). Contrôle documentaire. Non Rattrapable. Non concerné en cas d'absence d'insatisfaction notable ou de création/reprise récente de l'entreprise. Coef 3. Famille Qualité de la prestation.

LES DISPOSITIONS DE MANAGEMENT

Les dispositions de management (si 5 employés ou plus)

237 - Il est remis un livret d'accueil aux nouveaux embauchés. Ce livret présente les principales caractéristiques de l'entreprise et son environnement proche.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné possible si moins de 5 employés. Contrôle visuel. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

238 - Il y a une réunion de présentation de la saison et une réunion de bilan.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné possible si moins de 5 employés. L'auditeur interroge le gestionnaire du site et les employés afin de s'assurer qu'une réunion de présentation de la saison et une réunion de bilan ont bien été réalisées. Sur déclaratif. Non Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

239 - Un référent qualité est identifié dans l'établissement.☐ Oui ☐ Non

Identification en amont de la visite mystère. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation.

240 - Le personnel (stagiaires et bénévoles compris) est informé de la démarche qualité.☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné possible si moins de 5 employés. Sur déclaratif. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

241 - Une réunion du personnel annuelle sur le déploiement de la démarche qualité est organisée (un bilan annuel de l'écoute client est présenté aux employés).☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Non concerné possible si moins de 5 employés. Sur déclaratif. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

242 - L'établissement favorise et prend en compte les suggestions de pistes d'améliorations de son personnel. Un système d'identification et de prise en compte des suggestions en matière de qualité de la part du personnel est mis en œuvre (cahier, boîte à idées, réunions, etc.)

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Famille Qualité de la prestation Coef 3 Non Rattrapable

243 - Un plan d'action relatif à la démarche qualité est mis en place annuellement.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

ACCESSIBILITE (Critères obligatoires)

Accessibilité

244 - L'établissement a sensibilisé son personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Critère validé si labellisé Tourisme & Handicap. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Développement Durable

245 - BONUS - L'établissement est labellisé Tourisme & Handicap

☐ Oui ☐ Non concerné

Critère validé si labellisé Tourisme & Handicap.

246 - BONUS - Le professionnel a réalisé une auto-évaluation Tourisme & Handicap

☐ Oui ☐ Non concerné

Critère validé si labellisé Tourisme & Handicap. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Développement Durable

247 - BONUS : Le professionnel s'engage, dans les 3 ans, à se faire labelliser Tourisme & Handicap ou s'engagera dans une autre démarche accessibilité.

☐ Oui ☐ Non concerné

Critère validé si labellisé Tourisme & Handicap. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Développement Durable

248 - L'établissement informe les clientèles sur son accessibilité effective en précisant notamment si son établissement a fait l'objet d'une dérogation concernant le handicap moteur (sur le site internet a minima)

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Critère validé si labellisé Tourisme & Handicap. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 9. Famille Développement Durable

249 - Le professionnel a rempli son registre public d'accessibilité et le tient à disposition de sa clientèle

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20aide%20registre%20public%20accessibilit%C3%A9.pdf>. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Développement Durable

250 - Le professionnel a renseigné sa fiche sur Acceslibre

☐ Oui ☐ Non

<https://acceslibre.beta.gouv.fr/>. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Développement Durable

251 - BONUS - Le site du prestataire est conforme aux principes du RGAA

☐ Oui ☐ Non concerné

Critères et tests - Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (numerique.gouv.fr). Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3. Famille Développement Durable

LA VALORISATION DE LA REGION

La valorisation de la région

252 - L'établissement a mis en place une action de valorisation des atouts touristiques du territoire

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Exemples : Présence d'un point d'informations touristiques locales (tolérance sur la forme du support : classeur, présentoir, tablette, borne interactive), carte de la région affichée dans l'établissement, rappel de l'identité régionale sur la carte de restaurant (texte de présentation, photos, etc.), rappel de la région dans la décoration (photos, objets), présence d'ouvrages sur la région, etc. Constat visuel. Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

253 - Le personnel peut conseiller le client pour des visites ou des activités touristiques.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

L'auditeur questionne le guide ou le personnel d'accueil : un point de vente d'un produit local ou un restaurant proposant des spécialités régionales, etc. Contrôle visuel Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

254 - Le personnel peut informer les clientèles sur les contraintes de gestion des flux pour les sites connaissant des pics de fréquentation.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

L'auditeur questionne le réceptionniste sur un lieu de visite emblématique du territoire Constat visuel. Non Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

255 - Les coordonnées et les horaires des services de proximité peuvent être communiqués au client.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Présence d'un document sur l'établissement rassemblant les coordonnées des partenaires. Guide d'accueil d'un office de tourisme accepté Contrôle visuel Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

256 - L'exploitant a noué des relations partenariales avec d'autres prestataires pour proposer leurs services à ses clients : hôtels, activités...

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Tolérance sur la forme du support. Contrôle visuel Rattrapable. Coef 1. Famille Qualité de la prestation

257 - Présence d'une documentation touristique en au moins une langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Contrôle visuel Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

258 - BONUS - Présence d'une documentation touristique en une deuxième langue étrangère.

☐ Oui ☐ Non concerné

bonus Noter Non concerné si réponse négative Contrôle visuel Rattrapable. Coef 3. Famille Qualité de la prestation

ACCÈS ET MOBILITÉ

Réduire l'impact des déplacements

259 - Avant le séjour, l'établissement informe ses clients et/ou les encourage à adopter les moyens alternatifs à la voiture pour rejoindre la destination touristique, puis l'hébergement ou le lieu de visite.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Exemple d'informations : page « éco-mobilité ou venir sans ma voiture » sur le site Internet avec détails des options de transport en commun, navette, accueil vélo... Exemple d'encouragement : un tarif préférentiel est proposé pour les clients séjournant sans véhicule personnel. Des informations précises peuvent être indiquées sur les itinéraires à vélo pour rejoindre l'établissement depuis les principales villes / régions d'origine des clients. Limiter la place de la voiture au sein de l'établissement, c'est améliorer le silence, la sécurité et l'environnement au sein de celui-ci et donc son confort et son attractivité. Contrôle par l'auditeur (site internet ou confirmation de réservation). Coef 1.

260 - Au cours du séjour, l'établissement informe ses clients et/ou les encourage à adopter les moyens alternatifs à la voiture pour se déplacer localement (moyens existants au sein de l'établissement ou à proximité, le professionnel propose une offre alternative à la voiture individuelle).

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Exemple : mise en relation des clients grâce à un tableau d'offres de covoiturage, informations sur la possibilité de passer commande pour les courses alimentaires. Contrôle par l'auditeur du site internet ou de la confirmation de la réservation. Coef 1.

261 - L'établissement communique à sa clientèle toutes les informations pertinentes relatives à la recharge d'un véhicule électrique (sur le site internet et sur place).

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : De nombreux sites internet répertorient les points de recharges <https://www.izivia.com/carte-borne-recharge-izivia> <https://fr.chargeurmap.com/map>. Contrôle par l'auditeur du site internet ou de la confirmation de la réservation. Coef 3.

262 - L'établissement propose aux clients, des solutions facilitant la mobilité durable. Exemples de solutions : borne de recharge réservée (auto et vélo), abri vélo matérialisé et sécurisé, location de vélos ou d'autres équipements de mobilité durable (gyropodes, trotinettes... Locations proposées par l'établissement ou un prestataire).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Location de vélos ou autres équipements de mobilité durable : si mise à disposition dans le cadre d'un partenariat, l'établissement doit être partenaire « actif » en facilitant l'accès de la clientèle à ces modes de mobilité : mise à disposition sur place, réservation, les services tels que livraison, SAV, assistance continuant à être assurés par le prestataire. Pour abri vélo : aides fond tourisme durable sous conditions pour l'acquisition d'un abri vélo à production photovoltaïque. Contrôle par l'auditeur sur site internet ou autre justificatif 3 actions = Très satisfaisant / 2 actions = Satisfaisant / 1 action = insatisfaisant Pas de tout = Très insatisfaisant / Maximum 3 actions. Coef 3.

COMMUNICATION ET USAGE DU NUMÉRIQUE

Communication numérique : Optimiser les usages et les supports

263 - Au moins un appareil multifonction existe (imprimante, scan, copieur, fax) ou flexibles (tablette / PC) afin d'éviter les achats inutiles.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : C'est la fabrication des appareils numériques qui impacte le plus le climat et les ressources (la fabrication d'un appareil a un impact carbone jusqu'à 10 fois supérieur à la consommation électrique de l'appareil sur sa durée de vie). Un autre impact important réside dans le traitement des déchets électriques et électroniques. la priorité est donc de limiter le nombre d'appareils. Contrôle par l'auditeur sur site ou autre élément de preuve Coef 1.

264 - L'établissement veille à prolonger le plus possible la durée de vie des appareils et à ne pas les remplacer trop vite par des neufs, ou achète du matériel reconditionné.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Ex: absence de contrat de renouvellement automatique, liste de réparateurs préparée par le partenaire. Bon à savoir : C'est la fabrication des appareils numériques qui impacte le plus le climat et les ressources (la fabrication d'un appareil a un impact carbone jusqu'à 10 fois supérieur à la consommation électrique de l'appareil sur sa durée de vie). Un autre impact important réside dans le traitement des déchets électriques et électroniques. Attestation du candidat. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 1.

265 - Pour les usages internes, la connexion Internet filaire est privilégiée lorsque c'est possible, plutôt que l'utilisation du wifi, ou du réseau mobile plus énergivore.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Réseau filaire, wifi et données mobiles n'ont pas le même impact carbone. Une connexion 4G a un impact carbone 10 fois plus élevé qu'une connexion fibre. Une connexion wifi a un impact carbone intermédiaire. Les connexions sans fil ont un impact carbone dépendant de la quantité de données échangées (par exemple de la taille et la qualité des vidéos téléchargées ou visionnées). Ce n'est pas le cas d'une connexion filaire. Contrôle par l'auditeur sur site / attestation si contrôle à distance. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 1.

266 - BONUS - Pour les équipements informatiques ou numériques, l'établissement privilégie les matériels porteurs d'un éco-label : Ecolabel Européen, TCO, EPEAT...

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Principaux labels : TCO (écrans, ordinateurs, serveurs, tablettes...), cette certification comporte des critères environnementaux tels que l'approvisionnement responsable en minéraux et sociaux tels que le respect des conventions internationales du travail. Ecolabel Européen : label peu répandu mais basé sur l'Analyse du Cycle de Vie. EPEAT : critères de consommation d'énergie, absence de substances dangereuses, durée de vie du matériel. Le label EnergyStar, très répandu, qui porte exclusivement sur la consommation, n'entre pas dans la liste des écolabels reconnus dans ce critère Mode d'évaluation Factures. Pièces justificatives, photos. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 1.

267 - Le site internet de l'établissement obéit aux principes de sobriété numérique par des visuels optimisés : poids des photos réduit, vidéos courtes, fichiers compressés...

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'impact carbone du numérique est en majorité dû aux échanges et stockages de données mobiles, et parmi celles-ci 60% sont des vidéos en ligne, qui génèrent 305 millions de tonnes de CO2/an soit l'équivalent des émissions carbone de l'Espagne (données 2019). Attestation du prestataire du site internet. 1 point par action. Coef 1.

268 - L'établissement pratique la dématérialisation dans son fonctionnement administratif et RH (feuilles de paie, devis, bons de commande, factures, contrats...).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : La dématérialisation réduit l'empreinte carbone des entreprises par une diminution de l'usage des transports et du papier. Elle assure une meilleure traçabilité des courriers et des documents et l'entreprise peut s'affranchir en partie des problématiques liées à l'archivage et au stockage de l'information papier. Attestation du dirigeant sur les éléments dématérialisation des pratiques. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 1.

269 - L'établissement privilégie les supports d'informations numériques (écran, QR code...) plutôt qu'imprimés (plaquettes, cartes/menus et tout autre document jetable remis au client).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'utilisation de supports d'informations numériques permet de considérablement réduire les impressions, l'utilisation d'encre ou de papiers et par conséquent les déchets. Un QR code dynamique par exemple se met à jour automatiquement à chaque changement, sans avoir de réimpression à faire, ni pour les cartes, ni pour le QR Code. Contrôle de l'auditeur sur site ou sur justificatif à distance. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 1.

Documents imprimés

270 - L'impression de documents promotionnels est limitée et réservée aux informations amenées à avoir une durée de vie longue et à être manipulés par un grand nombre de personnes.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Ex : une seule édition par an. Bon à savoir : Le format numérique sera préféré pour les informations à durée de vie courte ou vers une cible restreinte. Attestation du dirigeant. Coef 1.

271 - Pour ses imprimantes, l'établissement a un contrat de collecte et de remplissage des cartouches et / ou utilise des imprimantes « jet d'encre » à réservoir remplissable

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Une cartouche d'encre rechargeable est réutilisable autant de fois que possible, elle est moins chère que la cartouche d'encre de base sans pour autant être moins efficace. Faire recharger ses toners et cartouches d'encre diminue de 60 % votre impact carbone. Pour le cas où le professionnel remplit lui-même ses cartouches dans un bar à encre, le critère est validé. Les imprimantes à réservoirs d'encre rechargeables génèrent 10 fois moins de volume de déchets que les autres types d'imprimantes, tout en réduisant les coûts d'impression. Même si les cartouches sont réutilisables et remplissables, plus de la moitié sont encore jetées, alors qu'elles peuvent être réutilisées jusqu'à 5 fois. Mode d'évaluation : Factures - copie du contrat. Coef 1.

VOLET SOCIAL ET SOCIÉTAL

Respecter l'égalité, faciliter le dialogue et la transmission

272 - BONUS - L'établissement propose à son personnel ou ses saisonniers des prestations sociales allant au-delà de la réglementation applicable, telles que : repas ou chèques repas, fourniture des vêtements de travail ou uniformes, possibilité de jours de congés consécutifs, congés de formation, communication de planning un mois à l'avance, chèques vacances, hébergement sur place ou facilité grâce au partenariat avec les collectivités territoriales, maintien de la mutuelle hors saison pour les saisonniers.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Ces actions contribuent à faciliter le recrutement et la fidélisation, préserve ou améliore le climat social avec un effet sur l'attraction et le confort de la clientèle. Certaines actions sont réglementées (cf. URSSAF pour valeur de l'avantage en nature de nourriture ou de logement soumis à cotisations) ou récompensées par des exonérations (titres restaurants, chèques vacances). Mode d'évaluation : Attestation du dirigeant. Coef 3.

273 - BONUS - L'établissement propose à son personnel des dispositions limitant les risques professionnels allant au-delà de la réglementation applicable telles que : équipements limitant les risques liés au transport de charges, prévention des troubles musculo-squelettiques ou du mal de dos, limitation des risques liés à l'essuyage à la main, à l'utilisation de couteaux, formation non obligatoire en matière de prévention des risques (risques professionnels, risques chimiques, risque électrique, sauveteur secouriste, gestes et postures)...

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Ces actions contribuent à faciliter le recrutement et la fidélisation, réduisent les cotisations pour accidents du travail ou maladies professionnelles. L'identification des actions prioritaires par l'établissement est réalisée dans son document unique d'évaluation des risques (obligatoire par le code du travail). Les actions de l'établissement peuvent faire l'objet de subventions importantes de l'assurance maladie (CARSAT), faciles à obtenir pour certains risques et certains matériels prédéfinis. La formation du personnel en matière de santé et sécurité (moyens au choix de l'employeur) fait partie des obligations de l'employeur au regard du code du travail. Mode d'évaluation : Attestation du dirigeant. Contrôle par l'auditeur sur site / Maximum 3 actions. Coef 3.

274 - BONUS - L'établissement a mis en place des actions concrètes en matière d'égalité F/H et de lutte contre les discriminations et le harcèlement (règlement intérieur, livret d'accueil, affichage, état des lieux égalité F/H).

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les entreprises, quelle que soit leur taille, ont des obligations en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Exemple d'action : lors de la signature du contrat de travail, remise d'un livret d'accueil avec règlement intérieur précisant les situations s'apparentant au sexisme ou au harcèlement et qui contacter en cas de problème. Comment obtenir facilement un état des lieux : un diagnostic égalité professionnelle est disponible gratuitement pour les PME de 20 à 49 salariés, suite à la déclaration DSN. Produit automatiquement à partir des données déclarées dans la DSN (souvent via net-entreprise), il se présente sous forme d'un tableau de synthèse et est téléchargeable directement dans votre espace net-entreprise ou auprès de votre expert comptable. Mode d'évaluation : Attestation du dirigeant. Coef 3.

275 - BONUS - A poste équivalent entre les femmes et les hommes, il n'y a pas de différences de rémunération, ni d'accès à la promotion ou à la formation.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Créé par la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes formalise une mesure des inégalités femmes-hommes dans le monde professionnel à partir de cinq indicateurs : écart de rémunérations hommes-femmes, écart de répartition des augmentations individuelles, écart de répartition des promotions, nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, parité parmi les 10 plus hautes rémunérations. Attestation du dirigeant. Coef 3.

276 - BONUS - L'établissement est engagé dans une politique d'insertion (apprentissage, retour à l'emploi), et mène des actions d'aide aux personnes en difficulté (ESAT, économie sociale et solidaire).

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : En travaillant avec les PLIE (Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi), en leur communiquant les fiches de postes et/ou besoins en recrutement, les structures suivent des personnes particulièrement éloignées de l'emploi pour diverses raisons, mais souvent très volontaires et avec une grande envie d'apprendre. Bon à savoir : Exemples : accueil de chantiers d'insertion (entretien espaces verts...), prestations externalisées à un ESAT (blanchisserie, repassage), vente de produits confectionnés par un atelier d'insertion local... Mode d'évaluation : Contrôle par l'auditeur sur site / production d'un justificatif. 1 point par action. Coef 3.

277 - BONUS - Des rendez-vous entre la direction et les salariés afin d'optimiser le dialogue sont organisés chaque année.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Ces rendez-vous permettent de croiser les besoins de l'entreprise et les souhaits des salariés et fixer un cap en collectif. Mode d'évaluation : Attestation du dirigeant ou contrôle par l'auditeur sur site ou compte rendu de réunion. Coef 1.

278 - BONUS - Un questionnaire de climat social anonyme est rempli chaque année par les salariés.

☐ Oui ☐ Non concerné

NON applicable si moins de 10 salariés. Bon à savoir : Cela permet de connaître le ressenti des équipes, cerner leurs motifs de satisfaction et d'insatisfaction et identifier les différents axes d'amélioration. Production du questionnaire ou du bilan des consultations. Coef 1.

279 - BONUS - Des hébergements sont proposés aux saisonniers.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : La question du logement représente un enjeu fort, puisqu'il impacte directement l'emploi dans la région. La fourniture du logement par l'employeur constitue un atout indispensable pour recruter du personnel qualifié et motivé / cela simplifie l'organisation de la saison du personnel, participe à faciliter le recrutement et favorise sa fidélisation. Contrôle sur site ou production de justificatifs. Coef 1.

280 - BONUS - Les bons CAF (pour activités hébergement uniquement) et/ou les chèques-vacances sont acceptés.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : En vigueur depuis 1999, ce dispositif, appelé AVF ou VACAF prend partiellement en charge les frais d'un séjour de vacances en famille pendant les périodes de vacances scolaires (camping, mobil home, location...) et permet donc aux foyers modestes de partir en vacances. Contrôle par l'auditeur sur site ou justificatif. Coef 1.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Maîtriser les gaspillages

281 - La température est régulée: le chauffage n'excède jamais 21°C dans les espaces communs.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : La baisse d'1° du thermostat permet 7% d'économies d'énergie. La température recommandée par l'ADEME est de 19°. Il est recommandé de mettre en place un affichage de sensibilisation dans les espaces privés à destination de la clientèle. Attestation du dirigeant. Coef 3.

282 - Les espaces communs et les chambres sont équipés de dispositifs de régulation permettant de régler de façon individuelle la température de chauffage.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les dispositifs de régulation du chauffage contribuent au confort du client en plus de réduire la facture énergétique. La baisse d'1° du thermostat permet 7% d'économies d'énergie. La régulation peut être faite par plusieurs types d'équipements : gestion technique de bâtiment (commande centralisée permettant 20 à 40% d'économies), robinets thermostatiques, thermostat d'ambiance, programmeur, horloge, détecteur de présence et d'ouverture de la fenêtre. Exemple de consigne de chauffage à recommander : min 16° max 22°C écart entre la température intérieure et extérieure <7°C. Pour gérer le chauffage dans les espaces inoccupés : système d'arrêt automatique de l'équipement de chauffage en cas d'ouverture des fenêtres (capteurs sur les fenêtres) ou de départ du client (carte coupe circuit couplée). Dans les chambres ceci permet jusqu'à 30% d'économies d'énergie. Les principaux équipements de régulation peuvent être financés (se renseigner auprès du conseiller environnement / énergie de votre CCI). Contrôle par l'auditeur sur site ou photo du dispositif. Totallement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 1.

283 - La climatisation est réglée selon les recommandations du décret 2022-1295 et/ou l'établissement propose des dispositifs de substitution permettant de limiter le recours à la climatisation et/ou l'établissement sensibilise le client sur l'impact de l'utilisation de la climatisation sur l'énergie et l'environnement.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Il est recommandé par décret de ne pas mettre en fonction la climatisation des locaux si la température intérieure est inférieure à 26°C. La consommation d'un ventilateur est 20 fois inférieure à celle d'un climatiseur. La consommation d'un système de climatisation est directement lié à la température de consigne. En passant la consigne (température d'ambiance souhaitée) de 25° à 26° on réduit de 5 à 10% la consommation de l'équipement. La consommation d'énergie n'est pas le seul impact des appareils de climatisation, ceux-ci fonctionnent à l'aide d'un gaz réfrigérant (HFC, HCFC...) qui a un pouvoir de contribution au réchauffement climatique 1000 à 3000 fois supérieur au CO2. De plus ce sont des équipements nécessitant un entretien régulier et des coûts de maintenance importants. Attestation du dirigeant. Coef 3.

284 - Si existante, la piscine est naturelle, ou la piscine n'est pas chauffée au-delà de 28°C, et elle est couverte en cas de non utilisation.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Il existe de nombreux moyens durables de chauffer une piscine: chauffe-eau solaire, géothermie, pompe à chaleur, capteurs solaires, bache à bulles, échangeur thermique. Pour une piscine naturelle, au-delà de 25°C, il existe un risque de faire mourir certaines espèces et de déséquilibrer l'écosystème de la piscine. Informations Aides Fonds tourisme durable (sous réserve d'éligibilité et de maintien du dispositif). Attestation du dirigeant ou photo. Coef 3.

285 - Des équipements ont été prévus pour améliorer le confort d'été : protections solaires extérieures des parois vitrées (corbeilles de fenêtres, casquettes solaires, brise-soleil...), végétalisation des toits-terrasses, ou tout équipement ayant un impact sur les parois exposées au soleil tels que volets, free-cooling (surventilation nocturne par les VMC...).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Liste des moyens et équipements permettant d'améliorer le confort d'été : - végétaliser : permet de protéger les bâtiments de rayonnements directs - poser des protections solaires extérieures des parois vitrées : corbeilles de fenêtres, casquettes solaires, brise-soleil, particulièrement les fenêtres exposées Ouest et Sud. Fixes ou amovibles, elles offrent un choix adapté à l'usage, au type de fenêtre, à la facilité d'emploi, à l'entrée du soleil dans la pièce en hiver, etc. (exemples : stores, écrans pare-soleil) - des volets permettent de conserver l'hébergement frais en été et chaud en hiver - autres équipements permettant d'améliorer le confort d'été : système free-cooling (surventilation nocturne par les VMC). contrôle sur site par l'auditeur ou photo. 2 actions = Très satisfaisant / 1 action = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant / Maximum 2 actions. Contrôle par l'auditeur sur site. Coef 3.

286 - L'établissement est équipé de lampes à basse consommation (lampes fluo compactes ou LED).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'éclairage est un poste de consommation d'énergie limité dans le secteur de l'hébergement touristique (4% en moyenne), toutefois les équipements récents sont beaucoup plus économes (économies pouvant atteindre 75% sur le poste éclairage). De plus, les ampoules LED ont également une durée de vie en moyenne 10 fois plus longue que les autres ampoules. Attention certains luminaires ou supports de lampes n'acceptent pas les lampes économes récentes, prévoir dans ce cas le changement de luminaire. Une ampoule LED E14 coûte entre 2 et 3€. Un spot encastré LED entre 10 et 30€. Une applique murale LED entre 20 et 30€. Une dalle LED standard pour les parties communes coûte entre 40 et 70€. Un spot LED orientable pour zone accueil / caisse coûte de 70 à 100€. Le temps de retour du relamping d'un établissement d'hébergement est entre 1 et 3 ans. Ces équipements peuvent être financés (se renseigner auprès du conseiller environnement / énergie de votre CCI). Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant. Totallement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

287 - Dans les parties communes de l'établissement : Les circulations, blocs sanitaires communs, garages, sont équipés d'une minuterie ou de détecteurs de présence (non applicable si contraintes de sécurité à justifier).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'éclairage de ces espaces n'est nécessaire qu'en cas de présence, le reste du temps l'éclairage de sécurité est suffisant pour la sécurité du public. La coupure de l'éclairage peut se faire à l'aide d'équipements simples et peu coûteux : minuteurs, détecteurs de présence: entre 10 et 100€ selon le système choisi, peut être relié facilement à des systèmes existants. Mode d'évaluation : Contrôle par l'auditeur sur site - attestation du dirigeant. Totallement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

288 - Dans les parties communes de l'établissement : les durées d'éclairage sont optimisées grâce à des dispositifs automatiques : minuterie, horloge, détecteur de présence, coupe-circuit, système centralisé GTB...

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Pour l'éclairage extérieur, penser à une horloge avec détecteur crépusculaire. Pour l'éclairage dans les espaces inoccupés ou lors des phases d'inoccupation : carte coupe circuit dans les chambres (circuit uniquement pour l'éclairage, hors prises, notamment celle alimentant le minibar). Ceci nécessite des travaux plus importants, mais pour des gains pouvant aller jusqu'à 30% d'économies sur le poste électricité lié à l'éclairage. Ces équipements de régulation peuvent être couplés dans une même zone, afin qu'une partie des lampes reste allumée pour garantir la sécurité tout en assurant des économies d'énergie. Si l'établissement est équipé d'une Gestion Technique de Bâtiment, celle-ci peut intégrer la gestion de l'éclairage. Mode d'évaluation : contrôle sur site ou attestation du dirigeant. Totallement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ENERGIE

Améliorer les systèmes et produire autrement

289 - Un pré-audit ou audit énergétique a été réalisé par un expert indépendant.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Le DPE (diagnostic de performance énergétique) ne constitue pas un audit énergétique (note C). Selon le territoire, les entreprises peuvent bénéficier d'un pré-audit d'efficacité énergétique. (Se renseigner auprès de sa CCI). Un audit énergétique, réalisé par un bureau d'études conformément aux spécifications de l'ADEME pourra être pris en charge jusqu'à 70% par l'ADEME (pour cela l'aide devra être sollicitée avant la commande et le démarrage de l'audit). Mode d'évaluation : Factures ou rapport d'audit. Coef 3.

290 - Les combles et toitures sont isolés.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les combles et toitures sont une des principales source de déperdition de chaleur. L'isolation des combles peut s'envisager à tout moment, celle de la toiture à l'occasion d'une rénovation. Les gains énergétiques sont de 30% en moyenne après isolation des parois extérieures avec un retour sur investissement de 5 à 7 ans maximum. Pour la santé et l'environnement, envisager des matériaux naturels isolants. Lors de travaux de rénovation, la résistance thermique minimale est fixée par la 'Réglementation Thermique Existant'. Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant 100 % = Très satisfaisant / 50 % = Satisfaisant / 0 % = Très insatisfaisant. Coef 9.

291 - Les murs sont isolés (par l'extérieur ou l'intérieur).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : En rénovation, tout dépend de la construction initiale (matériau, année de construction) et de l'objectif de rénovation à atteindre : les gains réalisés, le coût, la nature des travaux et leur faisabilité sont très variables. Les murs pleins (vieilles pierres) n'ont pas une bonne performance, ils présentent une forte inertie et rayonnent le froid durant l'hiver, phénomène qui peut être amélioré par des enduits respirants (chaux...). Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant 100 % = Très satisfaisant / 50 % = Satisfaisant / 0 % = Très insatisfaisant. Coef 9.

292 - Les planchers en contact avec un espace non chauffé (garage, extérieur, vide sanitaire) sont isolés.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les planchers en contact avec un espace non chauffé (extérieur, garage, vide-sanitaire) sont une source de déperdition de chaleur du bâtiment. L'isolation des planchers par le sous-sol peut s'envisager à tout moment. Le retour sur investissement est en général de 5 à 7 ans. Pour la santé et l'environnement, envisager des matériaux naturels isolants. Lors de travaux de rénovation, la résistance thermique minimale est fixée par la 'Réglementation Thermique Existant'. Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant 100 % = Très satisfaisant / 50 % = Satisfaisant / 0 % = Très insatisfaisant. Coef 3.

293 - Les vitrages (baies, vitrines, fenêtres) sont à double vitrage / triple vitrage ou à isolation renforcée.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les parois vitrées sont une source de déperdition de chaleur du bâtiment. L'amélioration de la performance thermique des surfaces vitrées doit surtout s'envisager à l'occasion d'un changement des ouvertures. Les gains énergétiques sont de 10% lors du passage du simple au double vitrage. Un double vitrage à isolation renforcée (ou bas-émissif : une pellicule sur la face intérieure du vitrage réfléchit le rayonnement de la chaleur du chauffage) est 2 à 3 fois plus isolant qu'un double vitrage classique. La qualité de la menuiserie et la qualité de la pose compte aussi pour beaucoup dans la performance thermique. Mode de contrôle : Factures. - Contrôle visuel, attestation du dirigeant. Triple vitrage ou double vitrage isolation renforcée >50 % des vitrages = Très satisfaisant / Double vitrage en majorité = satisfaisant / Simple vitrage en majorité = Très insatisfaisant. Coef 9.

294 - L'établissement a mené des actions pour limiter les déperditions d'air chaud ou les entrées d'air froid.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Toutes actions identifiées par le conseiller comme contribuant à l'efficacité énergétique et ne faisant pas l'objet des critères précédents (liste non exhaustive) : - aménagement autour de la porte d'entrée, des baies... (installation de sas, rideau...) - étanchéité (joints) autour des portes de garage, cave... - condamnation ou fermeture des éventuels conduits de cheminées non utilisés - pompe à chaleur pour le chauffage de l'eau de la piscine (uniquement si celle-ci est munie d'une bache disposée en dehors des horaires de mise en fonctionnement). Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant 2 actions = Très satisfaisant / 1 action = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant / Maximum 2 actions. Coef 3.

295 - Le système de chauffage bénéficie d'un étiquetage environnemental performant.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Rendement mesuré d'au moins 88 % (hors chaudière biomasse et pompe à chaleur). Étiquette obligatoire pour les appareils de chauffage de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation. Étiquette A+++ à A = Très satisfaisant / Étiquette B = satisfaisant / Étiquette C = satisfaisant / Étiquette D = insatisfaisant / Étiquette E = insatisfaisant / Étiquette F = très insatisfaisant / Pas d'étiquette = très insatisfaisant. Factures. Coef 9.

296 - Le système de chauffage est entretenu et les actions d'entretien sont à jour.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'attestation remise par le professionnel doit comporter : – la liste des opérations effectuées et des défauts corrigés lors de l'entretien, – si il y a lieu, le résultat de la mesure du taux de monoxyde de carbone, – le résultat de l'évaluation de la performance énergétique et environnementale de la chaudière (rendement et émissions de polluants atmosphériques), – des conseils pour utiliser au mieux la chaudière et l'installation de chauffage. Présentation des rapports d'entretien et le cas échéant des preuves des actions menées = très satisfaisant / Présentation des rapports d'entretien, mais pas de preuve des actions menées = satisfaisant / Pas de rapport d'entretien = insatisfaisant. Coef 1.

297 - BONUS - Une étude d'opportunité a été réalisée par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ou un expert indépendant, sur les matériels d'Énergies Renouvelables & Récupération suivants : système de récupération de chaleur/ installation thermo-solaire/installation fonctionnant au bois énergie/ pompe à chaleur (sauf aérothermie)/installation photovoltaïque en auto consommation (70% mini)

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Dans le cas où un système de chauffage existant est remplacé, ne pas attendre qu'il soit en fin de vie et ainsi avoir le temps de faire réaliser l'étude de la meilleure solution pour le remplacer. Liste des matériels concernés par le critère : système de récupération de chaleur : sur eaux usées, VMC double flux, ou sur groupe frigorifique- installation thermo-solaire : pour chauffe-eau solaire ou chauffage piscine – installation fonctionnant au bois énergie – pompe à chaleur (sauf aérothermie) – installation photovoltaïque en auto consommation (70% mini) Ces études visent à aider à la décision pour investir dans des systèmes performants en confort, durée et émissions de gaz à effet de serre en réduisant les dépenses du poste énergie de l'établissement. Si l'étude est réalisée par un bureau d'études conformément aux spécifications de l'ADEME, son coût pourra être pris en charge jusqu'à 70% par l'ADEME (pour cela l'aide devra être sollicitée avant la commande et le démarrage de l'audit). Mode de contrôle : Factures. - Etude. EnR&R = très satisfaisant / Etude sur au moins un de ces équipements = satisfaisant / Pas d'étude = très insatisfaisant. Coef 3.

298 - BONUS - Une installation thermo-solaire participe à la production d'eau chaude sanitaire et/ou au chauffage de la piscine.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Une installation thermo-solaire permet de produire de l'eau chaude sanitaire (ou chauffage piscine) à l'aide de capteurs solaires reliés à un circuit hydraulique alimentant un ou des ballons de stockage. Ce type d'installation est très pertinent dans les établissements d'hébergement touristique, restaurants (et toute entreprise ouverte en été, condition sine qua non) compte-tenu des besoins importants en eau chaude sanitaire. La réalisation d'une étude préalable à l'installation est vivement recommandée, celle-ci permet la meilleure rentabilité et efficacité possible. L'étude et la pose doivent être faites par un professionnel qualifié RGE. La souscription d'un contrat de maintenance est vivement recommandée. Contrôle visuel - photo. Coef 3.

299 - BONUS - L'établissement est équipé d'une installation de production d'eau chaude et de chauffage fonctionnant au bois énergie (chaudière granulés ou plaquettes, poêle à granulés, autres) ou raccordé à un réseau de chaleur bois énergie.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Types d'équipements fonctionnant au bois énergie : – chaudière à granulés ou plaquettes : un appareil de ce type pour un établissement d'hébergement suppose un espace suffisant pour la chaudière et le stockage du bois (silo) – poêle à granulés, à bûches, pour un chauffage partiel de l'établissement (salle, hébergements individuels) – appareils spécifiques tels que poêles bouilleurs (chauffage et production d'eau chaude), ou les appareils à fonction de cuisson – enfin le critère inclut les installations connectées à un réseau de chaleur bois urbain permettant de s'affranchir de la chaudière et du stockage de bois sur le site. Même si le bois est une ressource renouvelable, l'obtention du critère suppose un équipement avec un niveau de rendement élevé, ce qui n'est pas le cas des cheminées à foyer ouvert dont le rendement est trop faible. La pose par un professionnel qualifié RGE et la souscription d'un contrat de maintenance sont vivement recommandées. La ressource bois sera recherchée en priorité dans un périmètre proche de l'établissement, voire in situ pour les établissements possédant des espaces boisés. Contrôle visuel ou photo. Chaudière granulés ou plaquettes, Raccordement au réseau de chaleur = très satisfaisant / Poêle à granulés = satisfaisant / Autres = insatisfaisant / Foyer ouvert ou rien = très insatisfaisant. Coef 9.

300 - BONUS - L'énergie consommée sur le site est d'origine renouvelable (électricité, gaz, bois).

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Le professionnel peut choisir une part d'énergie renouvelable dans son contrat, mais il faut envisager seulement cela après étude de la possibilité de produire pour les besoins de l'établissement de l'énergie sur site à base d'énergie renouvelable. Mode d'évaluation : Factures ou justificatifs. Coef 9.

CONSUMMATION D'EAU

Diminuer la demande et récupérer la ressource

301 - L'établissement a mis en place des actions permettant la surveillance des consommations et la détection des surconsommations inhabituelles.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Audit par un expert, relevé des compteurs réguliers, contrôle de facture systématique à l'aide du tableau de suivi des consommations fourni. Mode d'évaluation : Factures Tableau de suivi des consommations Factures - Tableau de suivi des consommations - Audit d'expert ou relevé et tableau de suivi tenu à jour = très satisfaisant / Relevé des compteurs mais sans tableau de suivi à jour = satisfaisant / Aucune action = très insatisfaisant. Coef 3.

302 - L'établissement a mis en place une gestion économe de l'eau.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Dans les salles de bain avec baignoire, un équipement permettant de prendre des douches est installé et le client est incité à privilégier une douche plutôt qu'un bain (d'autres dispositifs existent: douches à recyclage d'eau en continue/ cabines d'hydromassage à circuit fermé/ récupération d'eau des douches pour arrosage ou toilettes). Les lavabos et douches sont équipés de mitigeurs, poussoirs ou détecteurs. Les lavabos et douches sont équipés de réducteurs de débit ou de mousseurs. Des équipements économes en eau sont mis en place dans les toilettes : toilettes à double commande, urinoirs, toilettes sèches. Un système de récupération des eaux pluviales, ou d'autres eaux utilisées mais non polluées a été mis en place, pour des utilisations internes ou externes ciblées : arrosage, lavage, toilettes... L'établissement a mis en place des actions de réduction de la consommation d'eau pour l'arrosage (Techniques de couverture de sol : paillage, copeaux de bois), système goutte à goutte, minuteur, heures d'arrosage. Attention, l'eau d'arrosage issue de puits ou forages n'est pas notée car elle reste prélevée sur le milieu naturel. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo, factures. 2 actions = Très satisfaisant / 1 action = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 9.

303 - BONUS - L'infiltration des eaux pluviales dans le sol est favorisée.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'infiltration des eaux pluviales dans le sol est notamment utile pour faire face aux aléas des pluies intenses. Contrôle par l'auditeur sur site, photo. Totalemment = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

PRODUITS D'ENTRETIEN

Utiliser des produits écolabellisés et naturels

304 - Les produits d'entretien utilisés par l'établissement ou dans le cadre d'une prestation externalisée bénéficient d'un label écologique reconnu: Ecolabel Européen, NF Environnement, Ecodétergent d'Ecocert...et/ou L'établissement utilise des produits d'entretien naturels (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, pierre blanche, savon noir...) sous réserve de la réglementation applicable à la profession.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Principaux écolabels de produits détergents : – l'écolabel européen – la marque NF environnement (ces deux labels garantissent que le produit ne contient pas de substances dangereuses) – le label écodétergent d'ecocert qui est plus stricte que les deux précédents (non testé sur les animaux, emballage biodégradable...) – <https://www.ecolabeltoolbox.com/fr/solutions-techniques/les-labels-des-produits-d-entretien-76> Bon à savoir : Economies sur le coût d'achat des produits de base (vinaigre, bicarbonate de soude) qui ont un moindre impact sur la santé et l'environnement, limite les déchets (souvent vendus en vrac) et souvent multi-usages (limite le nombre de produits à acheter). Mode de contrôle : Factures - photos. Totalement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

305 - BONUS - L'utilisation de lavettes et lingettes en microfibre est privilégiée.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Chiffons micro-fibre = économes en eau. La consigne doit être donnée par le professionnel à ses équipes pour une utilisation pour les poussières et éviter le nettoyage de graisses qui nécessite un lavage des microfibrilles à 90°. Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant. Coef 1.

306 - Les procédés de nettoyage économe en eau et en produits d'entretien sont privilégiés (nettoyage à la vapeur, centrale de nettoyage haute-pression, électrolyse...).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : 2 pour Nettoyage vapeur : nettoie en profondeur grâce à la puissance de l'eau à haute température, permet des économies d'eau et de détergent (peu ou pas de détergent nécessaire), notamment pour les surfaces des zones collectives ou la cuisine, efficacité élevées sur les bactéries, acariens, allergènes... (budget 1000 à 4000€). 2 pour appareil à électrolyse ou Eau Ozonée : le professionnel produit grâce au procédé sa propre solution détergente / désinfectante naturelle et très puissante. Cela permet de consommer moins d'eau (moins de rinçage car pas de mousse) et de détergents (moins de risques pour les employés), tous usages hygiène et compatibles aux normes HACCP. 1 pour Centrale de nettoyage HP : économie d'eau et de détergent. Factures - Attestation du dirigeant. Totalement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

307 - BONUS - Le traitement de la piscine et/ou équipement de type jacuzzi limite l'utilisation du chlore (système de dosage automatique, présence d'un déchloramineur en complément au traitement au chlore) ou utilise un procédé alternatif de désinfection (ozone, ultraviolets...), selon accord ARS (Agence Régionale de Santé).

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Déchloramineur UV (appareil à lampes UV installé après le filtre à eau, sur les refoulements, détruisant les chloramines, abaissant le niveau de chlore et prévenant le risque de micro-organismes pathogènes). Effets : économies d'eau jusqu'à 60% en abaissant la quantité d'eau à renouveler. Procédé sans produits chimiques, réduction de la corrosion des installations. budget 4000 à 20 000€. Retour sur investissement en 6 à 24 mois. Système Ozone non autorisé par l'ARS. Attestation du dirigeant. Coef 3.

FOURNITURE ET NETTOYAGE DU LINGE

Mieux utiliser et mieux entretenir

308 - Pour les établissements d'hébergement où le linge est compris dans la location, la fourniture et le changement du linge de lit et de toilette n'est pas automatique, ils dépendent de la durée du séjour, du nombre d'occupants, les changements supplémentaires de linge sont fait à la demande du client.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : La quantité de linge à laver peut être diminuée de 30% en incitant la clientèle à réutiliser serviettes et linge de lit. Outre les gains en consommations d'eau et d'énergie, c'est moins de poids à porter et de temps passé pour le personnel. L'établissement peut indiquer ses consignes relatives au changement des draps et des serviettes sur des affichettes éco-gestes présentes dans les chambres, présentées avec bienveillance ou humour. Les logiciels de gestion hôtelière peuvent inclure la mention « chambre à blanc » ou en « recouche » pour informer le personnel d'étage. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo des procédures et affichages. Ces consignes sont toutes pratiquées et sont affichées = très satisfaisant / certaines de ces consignes sont pratiquées ou elles ne sont pas affichées = satisfaisant / ces consignes ne sont ni pratiquées ni affichées = très insatisfaisant. Coef 3.

309 - Les patères et/ou porte-serviettes sont suffisamment grands et nombreux pour inciter les clients à conserver le linge.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les patères et/ou portes serviettes pourront ainsi permettre aux clients de pouvoir étendre le linge de toilette mouillé. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo. Coef 1.

310 - BONUS - Les textiles utilisés sont porteurs d'un label écologique reconnu, d'origine biologique, du commerce équitable ou garantissant une absence de produits toxiques pour le corps et pour l'environnement. Cette action peut être mise en oeuvre uniquement dans le cadre du renouvellement du stock de l'établissement.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Il existe plus d'une quinzaine de labels reconnus et notamment: Ecolabel Européen, Oeko-Tex, Ange Bleu... Factures. Coef 3.

311 - Les produits de nettoyage du linge utilisés par l'établissement ou dans le cadre d'une prestation externalisée bénéficient d'un label écologique reconnu.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Il existe de nombreux labels écologiques reconnus tels Ecolabel Européen, Ecocert, NF Environnement-AFNOR. Liste des labels: <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux#labelsrow-3> Factures. Totalement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

312 - L'établissement évite ou limite le libre-service pour les serviettes de bain à disposition dans un spa, une piscine ou une salle de sport.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Limiter le libre service permet des économies d'eau et d'énergie mais également des économies de temps de travail et de manipulation pour le personnel en charge. Contrôle visuel de l'auditeur ou attestation du dirigeant. Coef 1.

PRODUITS CONSOMMABLES

Acheter responsable et limiter les emballages

313 - Les salles de bain et/ou les sanitaires sont équipés de distributeurs de savon/gel/shampooing, afin d'éviter les produits à usage unique et le suremballage lié aux portions individuelles.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les produits plastiques jetables ou à usage unique sont peu à peu interdits à la vente ou la mise à disposition gratuite au sein des établissements recevant du public ou des locaux de travail (loi de transition énergétique de 2015). Contrôle par l'auditeur sur site ou photo. Coef 3.

314 - L'établissement n'utilise pas de gobelets jetables dans la salle de bains sauf s'ils sont fabriqués à partir de matières premières renouvelables ou biodégradables.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Depuis le 1er janvier 2020: la mise à disposition de gobelets jetables en plastique est interdite. Privilégiez un verre ou gobelet réutilisable à la place (Texte de loi 2015-992 du 17 août 2015). Contrôle sur site - photo. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

315 - L'établissement propose une alternative aux bouteilles d'eau en plastique.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : La réglementation sur les produits plastiques jetables s'applique depuis janvier 2021 aux bouteilles plastiques : la distribution gratuite de bouteilles en plastique devient interdite dans les établissements recevant du public et dans les locaux professionnels. Interdiction, pour un distributeur, d'imposer la vente de boissons en bouteilles plastique lors des événements sportifs, culturels ou festifs. L'établissement peut proposer à la place les boissons dans des récipients consignés ou réutilisables. Exemple de solutions : proposer dans les espaces communs un accès aisé à l'eau potable dans les espaces communs, éventuellement à l'aide de fontaines à eau avec bonbonnes consignées, fontaines à eau filtrée ou filtration directe sur réseau d'eau potable. La mise à disposition d'une fontaine à eau accessible au public est obligatoire à compter du 1er janvier 2022 dans les établissements susceptibles d'accueillir plus de 300 personnes simultanément. Contrôle par l'auditeur sur site - photo. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

316 - L'établissement ne propose pas de conditionnement en portions individuelles (ex : boissons en petits conditionnements - 1L) et des conditionnements en vrac sont proposés pour les petits déjeuners, pauses café (café, sucre, biscuits...) et autres réceptions (hors régimes diététiques et diabétiques).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Dans le respect de la réglementation hygiène. Permet de réduire les quantités d'emballages utilisées, d'impliquer le personnel à la démarche, de donner une image vertueuse de l'établissement au-delà des contraintes réglementaires applicables. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

317 - L'établissement limite l'usage des produits plastiques et privilégie des substituts biosourcés (pour des usages très variés : emballages, films plastiques sur les aliments, géotextile en extérieur, etc.).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Dans le respect de la réglementation hygiène. Permet de réduire les quantités d'emballages utilisées, d'impliquer le personnel à la démarche, de donner une image vertueuse de l'établissement au-delà des contraintes réglementaires applicables. Contrôle par l'auditeur sur site ou attestation et photo. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

318 - BONUS - Les machines à café ne sont pas à capsules (tolérance pour les capsules biodégradables / compostables).

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Même si les fabricants proposent des filières de recyclage des capsules plastiques ou aluminium, une grande partie des capsules produites échappent encore au recyclage, la meilleure solution reste encore de substituer ces produits et ainsi éviter totalement la production de ces déchets. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo. Coef 1.

319 - Les consommables à base de papier (ex : serviettes en papier, sets de table, essuie-tout...) sont substitués par des consommables lavables ou en matière recyclés (ex : sets de table ou serviettes lavables, chiffons micro-fibres ou en tissu issu de nappes ou draps recyclés).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les chiffons de récupération ou recyclés sont une économie de ressource et de déchets. Les chiffons micro-fibre permettent des économies d'eau car ils fonctionnent à sec ou légèrement humides. L'essuie-tout en papier, les serviettes en papier, sont au final plus cher à l'usage, et produisent des déchets évitables. Contrôle par l'auditeur sur site ou attestation et photo. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

320 - BONUS - En cas de verglas, l'établissement privilégie les moyens mécaniques (sable, gravier, sciure et copeaux) plutôt que le sel ou des produits chimiques.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les chlorures contenus dans le sel, polluent l'eau et dégradent les écosystèmes en appauvrissant la teneur en oxygène des eaux douces. Les plantes absorbent ces produits par les racines, ce qui dérègle leur fonctionnement nutritif. C'est d'ailleurs un excellent désherbant ! Les autres produits de déneigement sont aussi impactants : glycols, chlorure de calcium, sulfates, nitrates. Il existe des alternatives mécaniques (sables, gravillons, copeaux de bois...) et également en recommandant les pneus hiver et le recours aux transports en commun. Attestation du dirigeant. Coef 1.

RÉDUCTION, TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS

Agir et sensibiliser aux bonnes pratiques

321 - Le tri des déchets est facilité pour les salariés, notamment des poubelles de tri ou contenants adéquats sont installées sur les chariots d'entretien, le personnel est formé aux consignes de tri.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : La formation des salariés, des consignes et des contenants adéquats pour les opérations d'entretien sont recommandés, tout comme tenir informé le personnel des évolutions concernant les modalités de collecte (ex : changement de jour de collecte ou de prestataire), ou des performances en matière de tri ou de réduction à la source. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo et attestation. Coef 3.

322 - Le tri des déchets est facilité pour les clients, notamment des poubelles permettant le tri, avec consignes sont mises à la disposition des clients.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Rendre acteur le client facilite la gestion du tri par le professionnel et crée une dynamique développement durable visible au sein de l'établissement. Cela passe par la mise à disposition d'équipements de tri adéquats, pas forcément coûteux (contenants de récupération, bois de palette...), et l'information par affichage et consignes remises à l'arrivée pour la clientèle. Idée de nudge : proposer au client en amont de sa venue une check-list du pique-nique zéro-déchets lui recommandant d'apporter gourde, gobelets réutilisables, serviettes tissus, couverts lavables... Informations Aides Fonds tourisme durable (sous réserve d'éligibilité et de maintien du dispositif). Contrôle par l'auditeur sur site ou photo et attestation. Coef 3.

323 - L'établissement utilise des produits à dosage concentré.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'utilisation de produits concentrés réduit les frais de transport et de conditionnement, il convient toutefois d'éviter les surdosages qui ne sont pas plus efficaces et d'utiliser les produits concentrés avec plus de vigilance. Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 1.

324 - L'établissement utilise des produits à conditionnement rechargeable pour limiter les déchets.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Pour les produits rechargeables, seule la partie consommable est fabriquée à chaque usage. Les ressources consommées pour fabriquer le produit initial se trouvent ainsi amorties sur une durée de vie beaucoup plus longue, les contenants sont amortis dans le temps. Mode de contrôle : Factures. et/ou photos des recharges. Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS, MOBILIER ET PRÉSENTOIRS

Acheter local et durable

325 - BONUS - L'établissement choisit prioritairement des fournisseurs locaux de biens et de services (3 dernières années)

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : En terme de lieu de fabrication de biens et services, l'ADEME définit les fournisseurs locaux comme ceux situés à moins de 160 km de l'entreprise. Certains biens d'équipements peuvent ne plus être produits localement (exemple : équipements électroménagers professionnels), mais une tendance récente à relocaliser certaines activités de production justifie de se renseigner avant l'achat. Mode de contrôle : Factures.. Totalelement = 2 / Partiellement = 1 / Pas du tout = 0. Coef 3.

326 - BONUS - Lors de travaux des 3 dernières années, l'établissement a utilisé des matériaux de construction bénéficiant d'un label écologique reconnu, et/ou posé par une entreprise labellisée, et/ou avec des matériaux 100% d'origine naturelle (peintures, vernis, isolation...) et/ou de réemploi

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les labels écologiques permettent de s'assurer sans perdre de temps que le produit acheté est parmi les plus vertueux en terme d'impact environnemental, selon différents critères techniques statuts et validés par la profession concernée, et tenant compte de l'intégralité du cycle de vie. Certains labels évaluent le produit : Ecolabel Européen, Ange Bleu, NF Environnement - AFNOR, FSC, PEFC... D'autres s'appliquent à l'entreprise (fabriquant, poseur) : RGE, ISO14001, ISO50001, EMAS... Précisions sur l'origine naturelle des matériaux d'isolation : cellulose, laine de chanvre, de bois, ou non naturelle : laine de verre, de roche, panneaux ou soufflée Pour les enduits : - naturel : argile, schiste, chaux / - non naturel : plâtre. cf. Ecolabel Toolbox annexe 3 « solutions technique ». Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant. Totalelement = 2 / Partiellement = 1 / Pas du tout = 0. Coef 3.

327 - BONUS - L'établissement a aussi recours aux biens de seconde main pour ses équipements, mobiliers et présentoirs (petits et gros matériels, équipements).

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Le matériel professionnel d'occasion s'impose de plus en plus comme en supplément au marché de l'équipement neuf. En plus de présenter des avantages financiers, une meilleure réparabilité que certains équipements neufs à la durée de vie plus limitée, et l'équipement reconditionné par un professionnel est souvent doté d'une garantie qui est similaire à celle appliquée au matériel neuf. Factures - Attestation du dirigeant Totalelement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant Coef 3.

328 - Lors du renouvellement de ces équipements (moins de 3 ans), l'établissement choisit du matériel classé A+++ ou A (étiquette 2021) pour la consommation énergétique.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Pour trouver les équipements professionnels les plus économes, le site comparateur TOPTEN validé par WWF et ADEME <https://www.guidetopten.fr/pro> référence des équipements professionnels allant des minibars aux caves à vin, en passant par les appareils de froid pour la restauration, mais aussi les ampoules, cafetières, sèche-linges, climatiseurs... Factures - Attestation du dirigeant - photo du produit avec mention. Coef 3.

PRODUITS ALIMENTAIRES

Consommer local et réduire le gaspillage

329 - L'établissement privilégie l'achat de produits / services locaux (circuits courts) ou produits sur place (potager).

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Le transport de marchandises par route occasionne de nombreux impacts environnementaux, à cela s'ajoute souvent un prix d'achat inférieur en limitant le nombre d'intermédiaires et une plus juste rémunération des producteurs. Pour l'établissement, c'est l'obtention d'un meilleur rapport qualité-prix, un impact carbone moindre, et moins d'emballages perdus pour conditionner les produits par les différents intermédiaires. La proximité du producteur permet de mieux ajuster les quantités achetées et donc de limiter le gaspillage alimentaire. En connaissant le producteur / éleveur local, l'établissement a un regard aisé sur le respect du bien-être animal. Enfin les produits sont plus frais et ont une meilleure qualité gustative et nutritionnelle que les produits transformés ou à date longue. Si l'établissement utilise des produits exotiques, il ne s'agit pas de les exclure, mais de limiter les quantités, l'usage au strict nécessaire, et privilégier ceux transportés par bateau. Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant. Totallement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

330 - L'établissement privilégie l'utilisation de produits de saison.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Parmi les avantages ou gains : fraîcheur des produits contribuant à une meilleure valeur gustative, moindre impact carbone lié au transport, maîtrise des coûts, sécurisation de l'approvisionnement... Du reste, une part croissante de la clientèle est sensible à ce critère et ne commanderait pas un plat composé de produits admis comme n'étant pas de saison. Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant. Totallement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

331 - L'établissement privilégie les produits issus de l'agriculture biologique, ou issus du commerce équitable et sans traitement.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les labels écologiques permettent de s'assurer que le produit acheté est parmi les plus vertueux en terme d'impact environnemental, selon des critères validés par la profession concernée, et tenant compte de l'intégralité du cycle de vie. Privilégier les labels suivants : - marque AB (produits issus de l'agriculture biologique selon les critères de la réglementation française), la clientèle y est notamment sensible dans la carte des vins - feuille verte (logo européen, basé sur les mêmes critères que la France) - HVE (Haute Valeur Environnementale) : la certification des exploitations (agriculture de préservation des sols, de la biodiversité, des écosystèmes) est aussi possible avec cette certification - Commerce Équitable : les produits issus du commerce équitable participent à l'équité sociale par une rémunération plus juste des producteurs. Il en existe plusieurs en France, ils sont surtout utilisés pour les aliments importés tels que café, chocolat, thé, sucre, épices... Factures - Attestation du dirigeant. Totallement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

332 - Les produits porteurs de labels de qualité (type Label Rouge) ou d'origine (type AOP) sont privilégiés.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Il est recommandé de choisir des labels reconnus : ce sont les Signes Officiels d'identification de la qualité (SIQO) : critères de qualité ou indications d'origine, Pour certains ils incluent des critères environnementaux comme l'élevage à l'herbe. Les labels ou appellations Label Rouge, AOC AOP, IGP, mention « fermier » sont réglementés et concernent uniquement les œufs, laitages, volailles et viande rouge. Le gain pour l'établissement, outre une meilleure qualité gustative : la valorisation de l'image de l'établissement et la preuve apportée d'une cuisine de qualité, saine et responsable. Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant. Totallement = Très satisfaisant / Partiellement = Satisfaisant / Pas du tout = Très insatisfaisant. Coef 3.

333 - BONUS - L'achat de produits issus de l'élevage prend en compte le bien-être des animaux (labels, élevage en plein air).

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : A noter : la marque AB (Agriculture Biologique France) prend en compte le critère du bien-être animal, c'est le cas également de certains signes officiels d'identification de la qualité (Label Rouge, AOC AOP, IGP, mention « fermier »). Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant. Coef 3.

334 - BONUS - L'achat de produits de la mer limite ou bannit le recours à des espèces de poissons en voie d'extinction ou menacées.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'établissement peut se référer à la liste des espèces menacées en France : <https://uicn.fr/liste-rouge-france/> ou <http://www.mrgoodfish.com/> Comme il n'existe pas de véritable « pêche durable » selon l'Ademe, il est préférable de réduire l'offre ou les quantités de poisson par plat en privilégiant la qualité à la quantité et en diversifiant les choix d'espèces afin d'alléger les quantités consommées d'une seule et même espèce de poisson. Mode de contrôle : Factures - Attestation du dirigeant. Coef 3.

335 - L'établissement propose un repas végétarien (entrée, plat et dessert) et si menu unique l'établissement propose la possibilité d'adapter les plats pour garantir une offre végétarienne.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Au-delà des doctrines, ce type de menu a une empreinte carbone très faible, ce qui contribue à diminuer l'impact environnemental global de l'établissement. La part de la clientèle concernée ou sensible est croissante (enquête IFOP de 2020 évalue à 24% la part de flexitariens en France, c'est-à-dire de personnes diminuant volontairement leur consommation de viande/poissons). Contrôle par l'auditeur sur site ou Copie menu et attestation. Coef 3.

336 - BONUS - L'établissement établit des statistiques sur les choix des plats par la clientèle afin d'optimiser les achats.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : La tenue à jour de statistiques notamment concernant les plats plébiscités par la clientèle, permettent d'adapter l'offre et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Notamment, il s'agit de calibrer au mieux les portions en fonction des retours d'assiettes et sensibiliser le personnel en cuisine sur ces retours. En France environ 15% de la nourriture gaspillée provient des restaurants (5 fois plus de gaspillage qu'à la maison), soit plus de 1,5 millions de tonnes par an. Pour l'établissement, ce sont à la clé des économies sur le coût d'achat des aliments, les dépenses d'énergie et d'eau pour la conservation, la préparation, les coûts de main d'œuvre. Communication du tableau des statistiques. Coef 1.

337 - Le personnel en cuisine est sensibilisé à la réduction du gaspillage alimentaire.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Former le personnel à des fiches techniques ou autres process est plus simple et mieux perçu si le personnel est associé à la démarche environnementale de l'établissement (limiter le gaspillage alimentaire et l'empreinte carbone des plats). Un référent « lutte contre le gaspillage alimentaire » peut être désigné parmi le personnel afin d'animer la démarche et être garant de l'amélioration continue du sujet par les équipes. Le personnel peut être sensibilisé à conseiller le client pour limiter le risque de gaspillage (donner le choix de la garniture si celle-ci ne lui convient pas, conseiller sur la taille des portions...). Note de sensibilisation ou tout autre support justifiant de la mise en oeuvre de l'action. Coef 1.

338 - Les invendus sont proposés à la vente à petit prix ou donnés.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : La durée de vie des produits peut être optimisée avec des méthodes de conservation adaptées. Malgré cela, les pertes dues aux dates peuvent arriver lorsqu'il n'existe pas une gestion rigoureuse des stocks. Dans ce cas, des moyens existent pour la vente à prix réduits des invendus ou le don à des associations caritatives mais cela nécessite de s'équiper (les repas doivent être refroidis puis reconditionnés avant de pouvoir être donnés). De plus tous les aliments ne sont pas autorisés à être donnés, c'est le cas des abats, steaks hachés, pâtisseries à la crème, ou des aliments présentés au public dans un self par exemple. Les produits à DLC dépassée ne peuvent pas être donnés. C'est la réglementation, mais il faut savoir qu'une fois l'aliment donné c'est l'association bénéficiaire ou le particulier qui devient responsable. Les associations alimentaires peuvent être identifiées et contactées simplement à l'aide de <http://www.proxidon.fr/> des banques alimentaires. Les dons aux associations alimentaires peuvent être déduits fiscalement (réduction d'impôts de 60% dans la limite de 0,5% du CA HT). Production d'un justificatif. Coef 3.

339 - L'obligation de « doggy bags » est mise en avant auprès de la clientèle. Ceux-ci sont consignés ou réutilisables, à défaut biodégradables ou compostables.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, depuis juillet 2021 les restaurateurs sont obligés de fournir au client qui en fait la demande un contenant afin d'emporter les restes de son repas, aliments ou boissons, sauf ceux mis à disposition « à volonté ». (Loi agriculture et alimentation de 2018). Vérifier que ceux-ci soient recyclables ou réutilisables (obligation réglementaire). Contrairement aux idées reçues, les enquêtes montrent que 3 clients sur 4 sont prêts à utiliser le doggy bag. La marque « Gourmet Bag » propose un service, des contenants et une signalétique d'affichage à l'entrée du restaurant pour simplifier la démarche. A noter : si la réglementation impose que le contenant soit « adapté » (contact alimentaire, étanchéité), aucun étiquetage de traçabilité n'est obligatoire. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo et attestation. Coef 1.

340 - Les contenants utilisés pour la vente à emporter (restauration) et les doggy bags sont consignés ou réemployables, ou encore fabriqués en matériaux recyclables ou biodégradables.

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Très insatisfaisant ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les emballages de la vente à emporter génèrent 180 000 tonnes/an de déchets d'emballage (rien que pour la restauration rapide)... pour n'être utilisés que quelques minutes ! Les emballages consignés sont la solution idéale du point de vue de l'impact environnemental, de nombreuses voix sont favorables au retour à une consigne au niveau industriel en France. En attendant, les contenants réemployables sont une bonne solution, c'est d'ailleurs la solution qui deviendra obligatoire dès 2023 en restauration. Ensuite, les emballages alimentaires en carton kraft sont 100% recyclables... mais pas plus de 100 fois en moyenne. Ce type d'emballages se trouve pour les boîtes à salade, poches à frites, boîte à pâtes, barquettes. En dernier lieu, la vaisselle plastique jetable (assiettes, gobelets...) est interdite depuis 2020 (loi de 2016 relative à la transition énergétique), avec une tolérance si le matériau est composé à plus de 50% de matière biosourcée (matière biologique : fibre de canne, amidon de maïs, bambou...). Consigné ou réemployable = très satisfaisant / En matériau recyclable ou biodégradable = satisfaisant / Ni l'un ni l'autre = très insatisfaisant. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo et attestation. Coef 1.

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Protéger la faune et la flore

341 - L'établissement préserve des zones végétalisées sur ses terrains.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : En limitant son emprise sur l'imperméabilisation des sols, l'établissement limite les quantités d'eau rejetées aux réseaux urbains d'eaux pluviales: facteur de pollution (hydrocarbures...), mais aussi facteur d'aggravation du risque d'inondations dans certaines régions. Ce sont à la clé des économies pour l'établissement (limitation des surfaces imperméabilisées, limitation des linéaires de réseaux pluviales, du nombre de regards ou de dispositifs de pré-traitement avant rejets. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo. Coef 3.

342 - Des zones naturelles délimitées sont laissées disponibles pour la faune et la flore.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : En créant un milieu diversifié, on limite la surface à tondre et donc le temps homme passé. Certaines zones peuvent être gardées sauvages, ou en jachère fleurie, et ainsi, offrir un abri pour la faune auxiliaire et les insectes pollinisateurs. Ceci passe par une communication et des explications apportées aux clients (panneaux aux abords des espaces), et au personnel (formation aux bonnes pratiques de tonte, taille et entretien). A la clé ce sont des gains de temps (tonte, entretien) et donc des économies réalisées. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo. Coef 3.

343 - BONUS - Un potager agroécologique (pas de pesticide, rotation des cultures, amendement par produits naturels/compost produit sur place, association de légumes et de fleurs pour les insectes, paillage pour réduire le désherbage et l'arrosage...) a été créé pour les besoins de l'établissement.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'agroécologie est la production de fruits ou légumes en utilisant les processus naturels : cycles de l'eau, de l'azote, du carbone, équilibres des espèces ravageuses ou auxiliaires des cultures. Elle permet à un établissement touristique d'utiliser le potager de l'établissement pour la carte du restaurant, mais aussi fournir la clientèle en produits frais et locaux, et utiliser le compost fabriqué sur place issu des biodéchets. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo. Coef 1

344 - BONUS - L'établissement a installé des habitats pour la faune (ruches ou hôtels à abeilles, refuge pour les oiseaux, jardin à papillons).

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Accueillir les oiseaux, hérissons, insectes, papillons, coccinelles, vers de terre, escargots dans les espaces verts de l'établissement est un moyen de se passer de pesticides et de produits phyto. On peut commencer par mettre en place des zones de jachère fleurie pour offrir un abri pour la faune auxiliaire et les insectes pollinisateurs. Ensuite, envisager des solutions d'habitat spécifique pour les insectes (ruches, hôtels à insectes mais aussi en privilégiant les matériaux de récupération, des tas de bois, murets en pierres sèches, pots de fleurs retournés), des haies diversifiées et des nichoirs pour les oiseaux, des mares ou petits bassins pour la faune aquatique, des abris et points de passage pour hérissons... L'établissement pourra mettre en place des panneaux avec le nom des plantes, les insectes ou animaux résidants, voire un jeu de piste pour la découverte de la faune et la flore locales à l'attention des enfants. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo. Coef 1.

345 - BONUS - Une information est proposée à la clientèle sur la faune et la flore locales.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'établissement pourra mettre en place des panneaux avec le nom des plantes, les insectes ou animaux résidants, voire un jeu de piste pour la découverte de la faune et la flore locales à l'attention des enfants. S'il y a un potager, l'établissement pourra organiser des activités pour la clientèle qui pourra flâner dans le potager, et faire découvrir les pratiques à adopter pour jardiner sans pesticides. L'agroécologie est un thème de séjour touristique permettant d'augmenter la fréquentation d'un établissement. Contrôle par l'auditeur sur site ou photo. Coef 1.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Formaliser son projet d'acteur du tourisme responsable

346 - Un engagement environnemental social et sociétal de l'établissement a été rédigé, signé, daté et rendu accessible auprès des collaborateurs et des clients (une page maximum, actualisée régulièrement en fonction des évolutions) OU à l'issue de l'audit, un engagement environnemental est formalisé

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : L'engagement de la direction de l'établissement est le point de départ d'une démarche structurée permettant de faire adhérer le personnel comme les clients, et d'en retirer des bénéfices. Cet engagement doit expliquer les actions prioritaires engagées ou prévues par l'établissement pour atténuer les impacts environnementaux liés à ses activités, et pour adapter son offre de services pour répondre aux enjeux environnementaux (changement climatique, préservation de la biodiversité, de la ressource en eau...). Cet engagement ne doit pas se limiter aux seules exigences légales, et doit démontrer une implication forte de la part de la direction. Par exemple l'écolabel européen demande que l'engagement de l'établissement soit rédigé dans une politique environnementale datée et signée par la direction, et affichée dans les locaux. Attestation du dirigeant - Contrôle par l'auditeur sur site ou copie de l'engagement. Coef 1.

347 - BONUS - Un diagnostic environnemental a été réalisé (moins de deux ans)

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Informations aides : le Fonds Tourisme Durable propose, sous conditions des aides pour la conduite de diagnostics environnementaux (diagnostic modèle d'affaire tourisme durable, bilan gaz à effet de serre, diagnostic qualité de l'air, diagnostic rénovation globale, audit énergétique, diagnostic tri des déchets, diagnostic réduction des emballages, diagnostic économie circulaire, bilan matière, diagnostic écolabel européen, diagnostic numérique responsable...). Informations Aides Fonds tourisme durable (sous réserve d'éligibilité et de maintien du dispositif). Copie du diagnostic. Coef 3.

348 - BONUS - Des actions préconisées lors de ces diagnostics ont déjà été mises en place

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Avoir en tête que certaines actions peuvent demander plusieurs années. Les actions à fort enjeu ou impact sont souvent celles nécessitant le plus d'investissement et les plus longues à mener. A l'inverse les actions à impact ou enjeu limité sont souvent menées rapidement. Ce critère permet de voir si le diagnostic environnement réalisé a été utile et a conduit à des actions concrètes de l'établissement. Copie du plan d'action. Coef 3.

349 - BONUS - L'établissement a défini un programme pluriannuel d'amélioration de son bilan environnemental.

☐ Oui ☐ Non concerné

Bon à savoir : Il est recommandé de construire un programme d'actions sur 2 années, puis d'en ouvrir un nouveau en reportant les actions non réalisées (exemple c'est ce que demande l'écolabel européen), le programme permet de classer les actions par ordre de priorités, en cohérence avec la politique ou stratégie de l'établissement, selon l'impact, le coût, le temps de retour investissement de chaque action. Il est mis à jour et suivi par le référent « tourisme durable ». Copie du plan d'action. Coef 3.

350 - Des actions de sensibilisation et de formation du personnel en lien avec l'engagement environnemental, social et sociétal de l'établissement sont mises en place.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Les actions de sensibilisation permettent d'informer, de convaincre le personnel et lui donner envie d'agir. L'adhésion aux engagements se trouve renforcée grâce à l'organisation d'événements, de consultations et de challenges en équipe. Informations Aides Fonds tourisme durable (sous réserve d'éligibilité et de maintien du dispositif). Plan d'action. Coef 3.

351 - Des supports de sensibilisation pour la clientèle sont mis en place dans l'établissement et affichés sur les supports de communication. Les clients sont invités à contribuer à la performance environnementale de l'établissement lors de leur séjour.

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Bon à savoir : Site web, intégration des labels sur les brochures, rédaction d'une charte et ou des articles pour expliquer les engagements et la stratégie de l'établissement en matière de développement durable... Cela peut devenir un atout concurrentiel, tout particulièrement auprès des clients qui sont sensibles à cette thématique. Informations Aides Fonds tourisme durable (sous réserve d'éligibilité et de maintien du dispositif). Contrôle par l'auditeur sur site ou photo des supports. Coef 3.